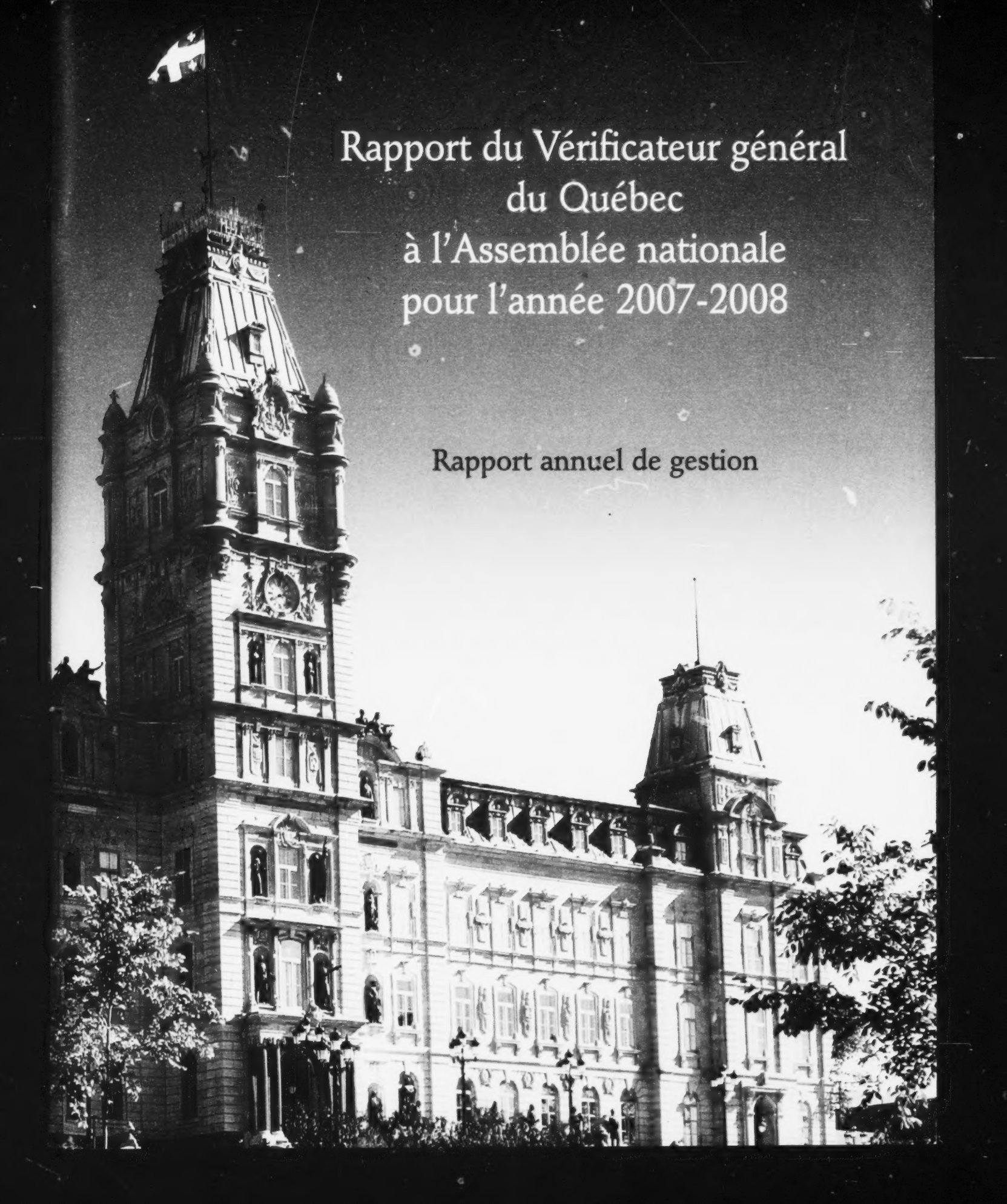

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008

Rapport annuel de gestion

Photo de la page couverture
Hôtel du Parlement, *Daniel Lessard,* Collection Assemblée nationale

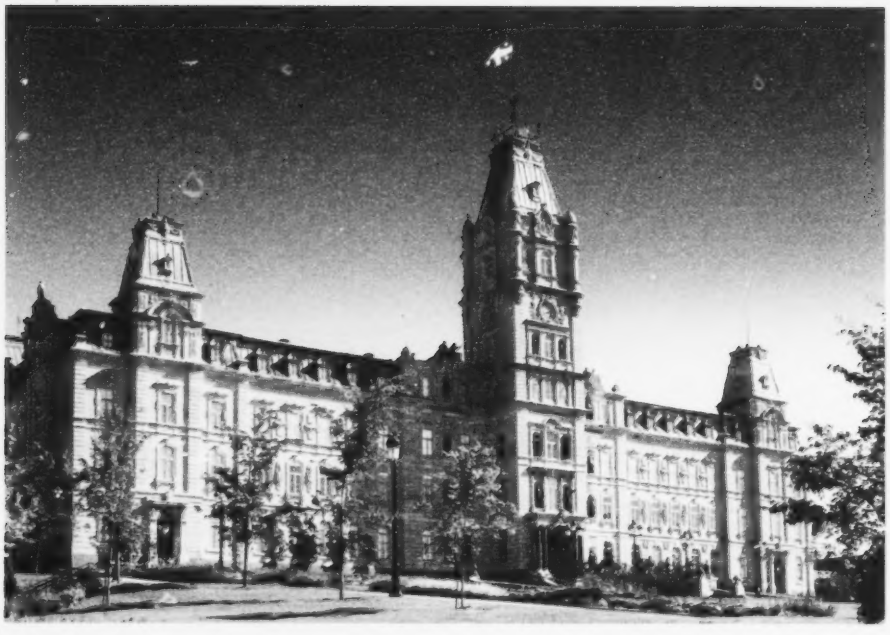

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008

Rapport annuel de gestion

La forme masculine employée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes, le cas échéant.

Le texte de ce document a été imprimé sur un papier québécois contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-logo, Procédé sans chlore, FSC-recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU QUÉBEC

Québec, octobre 2008

Présidence de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec. Ce rapport fait état des résultats obtenus pour l'année financière 2007-2008 et constitue une reddition de comptes à l'égard des objectifs de son *Plan stratégique 2006-2009*.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le vérificateur général,

Renaud Lachance, CA

Table des matières

Page

Message du vérificateur général 1
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 2
Rapport de validation du vérificateur interne 3
Faits saillants 4
Aperçu de l'organisation 5
Utilisation des ressources financières 9
Résultats 12
Reddition de comptes selon le plan stratégique 17
Au service de l'Assemblée nationale 17
Orientation 1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale 18
Orientation 2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction 20
Pour une saine gestion des deniers publics 22
Orientation 3. Favoriser une reddition de comptes rigoureuse de la part des administrations publiques 22
Orientation 4. Accentuer les vérifications sur l'économie en matière d'acquisition et d'utilisation des ressources 24
Orientation 5. Travailler en collaboration avec les dirigeants des entités du secteur public 25
Une institution d'avant-garde, performante et experte 27
Orientation 6. S'assurer de la performance de l'organisation et enrichir son expertise 28
Orientation 7. Être un employeur public attrayant, qui met à profit le plein potentiel de ses employés 30
Gestion des risques 31
Plaintes et allégations 32
Évènements importants survenus à la suite de nos travaux 32
Exigences législatives et gouvernementales 34
États financiers vérifiés 35
Annexe 1 – Liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* ayant produit des états financiers vérifiés 48
Annexe 2 – Organigramme au 31 mars 2008 54
Annexe 3 – Interventions relatives à la vérification de l'optimisation des ressources publiées en 2007-2008 55
Annexe 4 – Missions de vérification financière confiées à des experts-comptables du secteur privé et honoraires professionnels (en dollars) 57
Annexe 5 – Rapports de vérification contenant une restriction ou un commentaire 59
Annexe 6 – Informations portant sur les activités d'autres vérificateurs législatifs tirées des rapports 2006-2007 60
Annexe 7 – Principaux risques dont doit tenir compte le Vérificateur général 64

Abréviations et sigles

CAP	Commission de l'administration publique	VC	Vérification courante
ICCA	Institut Canadien des Comptables Agréés	VOR	Vérification de l'optimisation des ressources
PCGR	Principes comptables généralement reconnus	VP	Vérification particulière

Message du vérificateur général

Mesdames et Messieurs, membres de l'Assemblée nationale du Québec,

C'est avec fierté que je vous présente le *Rapport annuel de gestion* pour 2007- 2008 de l'organisation que je dirige.

Les efforts pour réorganiser les activités de vérification ont porté fruit. Nous avons réussi à augmenter à 26 p. cent les ressources financières consacrées à la vérification de l'optimisation des ressources, soit une hausse de plus de 9 points de pourcentage par rapport à l'année 2005-2006.

Cette année a été très occupée : nous avons publié les résultats de trois vérifications particulières, de neuf vérifications courantes, de quatre études et d'une vigie. De plus, nous avons produit un nouveau type de rapport portant sur les aspects de la gestion d'une entité qui, d'ordinaire, ne sont pas touchés par nos travaux de vérification.

En ce qui a trait à la vérification financière, pour la première fois en huit ans, le rapport de vérification sur les états financiers consolidés du gouvernement ne comportait pas de restriction ni de commentaire. Cela a été possible par suite d'une réforme comptable majeure à laquelle le personnel du Vérificateur général a collaboré.

Pour cette deuxième année de notre *Plan stratégique 2006-2009*, nous avons atteint 23 des 28 cibles que nous nous étions fixés, soit 82 p. cent. Nous sommes particulièrement fiers de ce résultat; cependant, nous poursuivrons nos efforts afin d'atteindre tous nos objectifs l'an prochain.

Nous sommes ravis de constater que près de 50 p. cent des vérifications de l'optimisation des ressources publiées au cours des cinq dernières années ont été utilisées ou évoquées à au moins une reprise durant l'année 2007-2008 par l'Assemblée nationale ou une commission autre que la Commission de l'administration publique.

En juin 2008, le projet de loi visant à modifier la *Loi sur le vérificateur général* a été adopté. La nouvelle loi accorde notamment au Vérificateur général le pouvoir de vérifier les livres et comptes des entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que ceux des organismes sans but lucratif qui gravitent autour de ces réseaux. De plus, au même moment, une modification a été apportée à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* afin de conférer au Vérificateur général la responsabilité de réaliser des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de huit entités.

En terminant, je réitère mon engagement de favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics et de faire en sorte que notre organisation demeure une institution performante. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la réalisation de mes travaux pour leur professionnalisme et leur intérêt pour la vérification législative.

Renaud Lachance, CA
Québec, le 15 septembre 2008

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont sous ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données, de l'information et des explications qui y sont présentées.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés dans notre *Plan stratégique 2006-2009*. De plus, le vérificateur interne a validé le caractère plausible des résultats, des indicateurs et des explications ainsi que la cohérence de l'information, et ce, au regard de l'exercice 2007-2008.

Le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour 2007-2008 :

- décrit fidèlement la mission, le champ de compétence, les valeurs et les orientations stratégiques;
- présente les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats.

Je déclare que les données, l'information et les explications contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et que celles-ci correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2008.

Le vérificateur général,

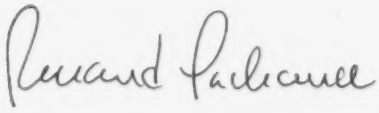

Renaud Lachance, CA
Québec, le 15 septembre 2008

Rapport de validation du vérificateur interne

Monsieur Renaud Lachance
Vérificateur général

J'ai procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des explications et de l'information présentés dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe au vérificateur général. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur le travail que j'ai réalisé au cours de mon examen.

Mon examen a été fondé sur les normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut des auditeurs internes (The Institute of Internal Auditors). Mes travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie. Un examen ne constitue pas une vérification.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les indicateurs, les explications et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion* du Vérificateur général du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.

Le vérificateur interne,

Jocelyn Huot

Jocelyn Huot, CA, CFE
Québec, le 15 septembre 2008

Faits saillants

- Les ressources financières consacrées aux vérifications de l'optimisation des ressources (VOR) ont augmenté de 25 p. cent par rapport à 2006-2007. Cette hausse découle du nombre plus élevé d'heures de travail par rapport à l'année précédente, soit 21 600. Nous sommes heureux d'avoir répondu à la demande de la Commission de l'administration publique (CAP) d'intensifier nos activités dans ce domaine. En deux ans, les heures liées à ce type de vérification ont augmenté de 70 p. cent.
- Le taux des recommandations qui ont été appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants est de 62 p. cent pour ce qui est de la vérification financière. Quant à la vérification de l'optimisation des ressources, ce taux est de 73 p. cent. Les pourcentages sont en hausse depuis 2005-2006.
- Les gestionnaires des entités auxquelles sont destinées nos recommandations recherchent habituellement des solutions pour les mettre en œuvre. Une section de notre rapport, soit « Évènements importants survenus à la suite de nos travaux », fait état des actions accomplies dans la dernière année en lien avec les vérifications que nous avons faites dans le passé.
- Les sommes allouées aux activités de vérification financière ont diminué à la suite d'une décision de confier à des experts-comptables du secteur privé davantage de missions de vérification pour lesquelles les entités doivent assumer les honoraires de ces experts. Ces économies nous ont permis notamment de réaliser les travaux particuliers liés à la réforme de la comptabilité gouvernementale.
- Les deux premières vérifications conjointes avec des experts-comptables du secteur privé (covérification) ont été effectuées en 2007-2008 et deux autres étaient en cours au 31 mars 2008.
- Nous avons mené trois vérifications particulières à la demande du gouvernement : une concernant l'utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec, une autre portant sur la vente du placement d'Hydro-Québec dans Meiya Power Company Limited et une troisième ayant pour objet l'impact des pertes immobilières sur la situation financière de l'Université du Québec à Montréal. La deuxième partie de cette dernière vérification était en cours au 31 mars 2008.
- En 2007-2008, près de 50 p. cent des vérifications de l'optimisation des ressources publiées au cours des cinq dernières années ont été utilisées ou évoquées à au moins une reprise par l'Assemblée nationale ou une commission autre que la CAP.
- Nous avons publié un nouveau type de rapport portant sur certains aspects de la gestion d'une entité qui, d'ordinaire, ne sont pas touchés par nos travaux de vérification financière ou par nos vérifications de l'optimisation des ressources. Ce rapport portait sur la Commission de protection du territoire agricole du Québec.
- En décembre 2007, un plan d'action ayant pour objet d'organiser les activités du commissaire au développement durable et d'exposer la position du Vérificateur général par rapport à la *Loi sur le développement durable* a été publié.

- Pour la première fois en huit ans, le rapport de vérification sur les états financiers consolidés du gouvernement au 31 mars 2007 ne comportait pas de restriction ni de commentaire. Cela a été possible par suite d'une réforme comptable majeure à laquelle le personnel du Vérificateur général a collaboré.
- Nous avons réalisé quatre études sur les grands enjeux administratifs et financiers de la gestion publique. La première, effectuée lors d'une VOR, portait sur l'aide financière aux études. La seconde avait comme sujet l'empreinte écologique tandis que la troisième, menée dans le cadre de la vérification des Comptes publics, concernait la mesure de l'endettement. Quant à la dernière, elle brossait le portrait du réseau de la santé et des services sociaux.
- Notre objectif de réduire de 10 p. cent les heures de travail par rapport à l'année précédente pour 50 p. cent des interventions de vérification financière ayant un historique de trois ans n'a pas été atteint. Entre autres, l'implantation d'une nouvelle méthodologie et la mise en application de normes professionnelles récentes expliquent ce résultat. Nous avons accompli cette année des actions afin de réduire les heures des prochaines interventions et nous en mettrons d'autres en œuvre l'an prochain dans le même but.

Aperçu de l'organisation

La *Loi sur le vérificateur général*, adoptée en juin 1985, encadre les activités de l'organisation. Cette loi a pour objet de favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics. C'est pourquoi le Vérificateur général est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

La vérification législative comporte, dans la mesure jugée appropriée par le Vérificateur général, la vérification financière, celle de la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les énoncés de politique et les directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources, laquelle inclut les vérifications particulières effectuées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor.

La vérification financière comprend la vérification d'états financiers et celle d'autres informations financières. Elle a pour but de fournir l'assurance raisonnable que ces états et ces informations sont exempts d'inexactitudes importantes. Dans le cadre de ce type de vérification, on procède également à la vérification de la conformité des opérations ayant une incidence financière avec les lois, les règlements, les politiques et les directives.

Certaines entités peuvent, en vertu de leur loi constitutive, confier la vérification de leurs livres et comptes à des experts-comptables du secteur privé. Dans de tels cas, le Vérificateur général exerce un droit de regard. Ce droit lui permet d'examiner les dossiers du vérificateur externe et de demander des travaux supplémentaires, s'il y a lieu. Il lui donne aussi la possibilité d'informer l'Assemblée nationale de toute situation qu'il juge à propos.

Les travaux de vérification financière peuvent donner lieu à un rapport à la direction. Ces rapports, qui font état de recommandations visant notamment à améliorer les contrôles internes, sont portés à l'attention de la haute direction ou du comité de vérification des entités concernées. Lorsqu'il le juge à propos, le vérificateur général les présente également à l'Assemblée nationale.

D'autre part, depuis décembre 2006, la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* a introduit des règles relatives à la covérification[1] des livres et comptes de sept sociétés. Au 31 mars 2008, la covérification avait été effectuée dans deux entités (Société de l'assurance automobile du Québec et Société générale de financement du Québec) et elle avait été entreprise dans deux autres (Investissement Québec et Société des alcools du Québec). Les autres entités pour lesquelles elle devrait être appliquée d'ici 2010 sont : la Société des loteries du Québec (Loto-Québec), Hydro-Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec. En outre, cette loi a entraîné des modifications à la *Loi sur le vérificateur général*. Ainsi, nous pouvons demander à des experts-comptables du secteur privé d'effectuer en tout ou en partie une vérification ; toutefois, le Vérificateur général demeure responsable de celle-ci. Les honoraires de ces experts sont supportés par les entités lorsque moins de la moitié des revenus de ces dernières viennent du Fonds consolidé du revenu ou d'autres fonds administrés par un organisme public, ou les deux à la fois.

Quant à la VOR, elle vise à faire la lumière sur les moyens que les gestionnaires mettent en place pour administrer de façon économique, efficiente et efficace les ressources qui leur sont confiées. La vérification de l'utilisation des subventions accordées par les organismes publics et les organismes du gouvernement et, depuis l'an dernier, la vérification de la mise en œuvre du développement durable font également partie de ce type de vérification. Ces missions ne mettent toutefois pas en cause le bien-fondé des énoncés de politique et des objectifs des différents programmes.

Champ de compétence

Le champ de compétence du Vérificateur général se rapportant à la vérification financière s'étend à tous les fonds et autres biens publics du gouvernement, de ses organismes et de ses entreprises, ce qui représente près de 300 entités. La liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* qui ont produit des états financiers vérifiés en 2007-2008 est présentée à l'annexe 1.

En ce qui a trait à l'optimisation des ressources, son champ de compétence englobe, outre les entités mentionnées ci-dessus, tous les organismes publics et gouvernementaux qui ne produisent pas d'états financiers distincts. S'y ajoutent les bénéficiaires de subventions versées par ces organismes, tels ceux du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que ceux du réseau de l'éducation. La décision d'entreprendre une VOR dans les ministères et organismes est à la discrétion du Vérificateur général.

Toutefois, pour procéder à une VOR dans une entreprise du gouvernement, le Vérificateur général doit conclure une entente avec son conseil d'administration. Aucun autre vérificateur législatif au Canada n'a cette contrainte.

1. Une covérification est une mission conjointe à laquelle participent le Vérificateur général et des experts-comptables du secteur privé.

Structure organisationnelle

Comme le montre l'organigramme au 31 mars 2008 (annexe 2), les activités de vérification sont chapeautées par 5 vérificateurs généraux adjoints, dont le commissaire au développement durable, et 2 directeurs principaux. Ces personnes coordonnent les travaux des 20 directions de vérification, donc 2 de plus que l'année dernière. En vue d'optimiser l'expertise et l'efficacité des équipes de travail, les directions de vérification se concentrent soit sur les travaux de vérification financière, soit sur la vérification de l'optimisation des ressources (y compris les vérifications portant sur la mise en œuvre du développement durable).

Pour ce qui est des activités de soutien professionnel et administratif, elles sont aussi du ressort d'un vérificateur général adjoint. Six directeurs le secondent dans ses tâches et coordonnent les services-conseils en attestation financière et en vérification de l'optimisation des ressources, les services informatiques, les services administratifs et la reddition de comptes. Les services administratifs comprennent les activités liées à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles ainsi que la révision linguistique.

L'effectif au 31 mars 2008 s'établissait à 246 personnes, comparativement à 244 l'année précédente. La répartition du personnel permanent et temporaire est présentée dans le tableau 1.

Tableau 1
Répartition des employés* par catégories d'emplois (au 31 mars)

	2008		2007		2006	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Cadres	35	14	33	14	29	13
Professionnels	189	77	188	77	169	76
Techniciens et personnel de bureau	22	9	23	9	25	11
Total	**246**	**100**	**244**	**100**	**223**	**100**

* Les employés occasionnels ne sont pas pris en compte.

Indépendance

La *Loi sur le vérificateur général* fixe le cadre légal qui assure l'indépendance de l'organisation. Ainsi, le vérificateur général est nommé par l'Assemblée nationale pour un mandat non renouvelable de 10 ans à la suite d'une motion présentée par le premier ministre et adoptée par au moins les deux tiers des membres. L'organisation ne facture pas ses services aux ministères, aux organismes et aux entreprises du gouvernement. En effet, le financement de ses activités provient uniquement des crédits accordés par l'Assemblée nationale. Son code de déontologie, qui est mis en ligne sur son site Web, intègre les exigences quant à l'indépendance figurant dans le code de déontologie des comptables agréés du Québec.

Plan stratégique

En juin 2006, le *Plan stratégique 2006-2009* a été déposé à l'Assemblée nationale. Le choix des orientations qui s'y trouvent a été arrêté à la suite de rencontres avec des députés, des dirigeants d'entités gouvernementales ainsi qu'avec le personnel de l'organisation. Des objectifs ont été élaborés et des cibles ont été établies pour chacune des orientations. Les encadrés qui suivent présentent les principaux éléments de ce plan.

Notre vision

Une institution d'avant-garde, performante et experte, au service de l'Assemblée nationale pour contribuer à la saine gestion des deniers publics.

Notre mission

Favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.

Nos valeurs

- Du personnel compétent et dynamique : notre force.
- L'indépendance, l'objectivité, l'intégrité et le respect : nos assises d'intervention.
- L'exemplarité : notre engagement à viser l'excellence.
- La transparence et la rigueur : nos choix.

Nos orientations

Au service de l'Assemblée nationale

1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale.
2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction.

Pour une saine gestion des deniers publics

3. Favoriser une reddition de comptes rigoureuse de la part des administrations publiques.
4. Accentuer les vérifications sur l'économie en matière d'acquisition et d'utilisation des ressources.
5. Travailler en collaboration avec les dirigeants des entités du secteur public.

Une institution d'avant-garde, performante et experte

6. S'assurer de la performance de l'organisation et enrichir son expertise.
7. Être un employeur public attrayant, qui met à profit le plein potentiel de ses employés.

Utilisation des ressources financières

Les crédits disponibles pour 2007-2008 se sont chiffrés à 23,9 millions de dollars (tableau 2). Ils incluaient des crédits reportés de l'année précédente de 635 000 dollars. Ces derniers représentent 3 p. cent des crédits votés, comme cela a été autorisé dans le *Budget de dépenses 2006-2007, Volume I*, déposé à l'Assemblée nationale.

Tableau 2
Utilisation des crédits annuels* (en milliers de dollars)

	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Crédits disponibles	**23 889**	**23 191**	**20 693**
Crédits utilisés pour les immobilisations	(534)	(132)	(268)
Crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement	(22 952)	(21 462)	(19 489)
Crédits inutilisés	**403**	**1 597**	**936**
Crédits périmés	–	962	–
Crédits reportés à l'année subséquente	403	635	936
	403	**1 597**	**936**

* Nous avons établi ces données en prenant en considération les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Les crédits disponibles ont été employés pour l'acquisition d'immobilisations et le financement des opérations. Une partie de ces crédits (soit 403 000 dollars) a été reportée à 2008-2009 à la suite des difficultés auxquelles nous avons dû faire face pour pourvoir les postes disponibles.

Le tableau 3 présente l'utilisation des ressources financières consacrées aux différentes activités de l'organisation pour les trois derniers exercices financiers. Les coûts qui se rattachent à chaque activité sont les coûts directs et les frais généraux (loyer, communication et autres), qui sont répartis en proportion des heures de travail effectuées. Nous avons déterminé ces coûts en tenant compte des données financières établies en conformité avec les PCGR du Canada. Il est à noter que les honoraires de vérification assumés par les entités (près de un million de dollars) sont exclus du tableau, car ces sommes n'ont aucun impact sur le budget de notre organisation.

Tableau 3
Utilisation des ressources financières de l'exercice

	2007-2008		2006-2007		2005-2006*	
	En milliers de dollars	%	En milliers de dollars	%	En milliers de dollars	%
Vérification financière	**10 138**	**44,2**	**10 467**	**48,8**	**9 532**	**48,9**
Vérification de l'optimisation des ressources						
Vérifications courantes	3 380	14,7	2 839	13,2	2 363	12,1
Autres travaux	861	3,7	515	2,4	245	1,3
Vérifications particulières	1 330	5,8	1 384	6,5	108	0,6
Suivis des recommandations	435	1,9	50	0,2	548	2,8
	6 006	**26,1**	**4 788**	**22,3**	**3 264**	**16,8**
Sous-total	**16 144**	**70,3**	**15 255**	**71,1**	**12 796**	**65,7**
Soutien professionnel et formation	2 109	9,2	2 140	9,9	2 252	11,5
Soutien administratif	4 699	20,5	4 067	19,0	4 441	22,8
Total	**22 952**	**100,0**	**21 462**	**100,0**	**19 489**	**100,0**

* Les données ont été reclassées afin d'être comparables.

Les résultats montrent que nous avons affecté 70 p. cent des ressources financières aux activités de vérification, ce qui correspond à nos prévisions déposées à l'Assemblée nationale (*Budget de dépenses 2007-2008, Volume 1*), un point de pourcentage en moins.

La diminution des sommes allouées aux activités de vérification financière (329 000 dollars) s'explique par notre décision de confier à des experts-comptables du secteur privé davantage des missions de vérification pour lesquelles les entités doivent assumer les honoraires de ces experts. Par conséquent, ces économies nous ont permis, entre autres, de faire face à la hausse des coûts de la vérification des états financiers du gouvernement ainsi qu'à l'augmentation des salaires de 2 p. cent.

Pour ce qui est de l'optimisation des ressources, nous avons réussi à augmenter encore cette année les ressources qui y sont consacrées (1,2 million de dollars). En effet, plus de 21 600 heures additionnelles ont été réalisées par rapport à l'année dernière, soit une augmentation de 29 p. cent. Ces résultats découlent des changements apportés dans l'organisation des activités, tels la spécialisation du personnel, le recours à des experts-comptables du secteur privé pour la vérification financière et l'allocation de ressources financières additionnelles. Par cette hausse, nous répondons à la demande de la CAP, laquelle portait sur l'intensification de nos activités dans ce domaine. En deux ans, l'augmentation des heures a été de 70 p. cent.

Par ailleurs, les ressources financières destinées aux activités se rapportant au soutien administratif ont connu une hausse de 1,5 point de pourcentage. En effet, l'augmentation du nombre d'employés depuis deux ans et la mise à jour de notre infrastructure technologique ont nécessité l'ajout de ressources afin de répondre aux besoins de l'organisation.

De plus, le personnel d'encadrement a investi davantage de temps dans des mandats de nature administrative. Enfin, l'augmentation des salaires est un autre facteur ayant influencé les coûts de cette activité.

La répartition des coûts par heure de vérification pour chacune des activités est présentée dans le tableau 4. Ces coûts se composent des coûts directs attribuables à chaque type de vérification, auxquels s'ajoutent les coûts communs. Les frais de soutien professionnel, de formation et de soutien administratif (incluant la part de frais généraux qui les concernent) ont été répartis en fonction du secteur d'activité auquel ils se rapportent lorsque c'était possible et, pour le reste, ils l'ont été en fonction du nombre d'heures totales de vérification effectuées.

Tableau 4
Répartition des coûts par heure de vérification (en dollars)

	Vérification financière		Vérification de l'optimisation des ressources	
	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007
Coûts directs				
Main-d'œuvre interne	41,90	39,27	50,01	48,41
Honoraires professionnels	3,02*	6,42*	3,00	4,51
Frais de déplacement	1,01	1,16	2,16	4,30
Frais de soutien professionnel et de formation	4,27	4,97**	5,99	6,01**
Sous-total	**50,20**	**51,82**	**61,16**	**63,23**
Coûts communs				
Frais généraux	8,00	7,72	8,00	7,72
Frais de soutien professionnel, de formation et de soutien administratif	21,31	19,61**	21,31	19,61**
Sous-total	**29,31**	**27,33**	**29,31**	**27,33**
Coûts totaux par heure	**79,51**	**79,15**	**90,47**	**90,56**

* Les coûts excluent les honoraires versés aux experts-comptables du secteur privé pour des missions de vérification.

** Les coûts ont été redressés afin de tenir compte de la nouvelle méthode de répartition utilisée en 2007-2008.

Les coûts totaux par heure liés aux activités de vérification financière sont près de ceux de 2006-2007. Leur analyse fait ressortir que les coûts directs ont diminué à la suite de notre décision de faire appel à un moins grand nombre de contractuels et de confier plutôt le mandat de vérifier les états financiers de certaines entités à des experts-comptables du secteur privé. Toutefois, la hausse des coûts communs – majoritairement due aux frais de soutien administratif – a annulé l'économie que nous avions faite relativement aux coûts directs.

En ce qui concerne la vérification de l'optimisation des ressources, les coûts totaux par heure sont comparables à ceux de 2006-2007. Toutefois, leur composition a aussi connu des variations. Les coûts directs liés aux frais de déplacement et aux honoraires professionnels ont diminué, et ce, pour les vérifications particulières et la vigie relative aux grands projets d'immobilisations du gouvernement. La hausse des coûts de soutien administratif a réduit les économies faites en la matière. Soulignons que les coûts relatifs à la main-d'œuvre rattachée aux activités de VOR sont supérieurs à ceux associés au personnel participant aux activités de vérification financière, puisque les employés affectés aux VOR sont généralement plus expérimentés.

Résultats

Les parlementaires comptent sur nos travaux pour renforcer leur confiance à l'égard de l'information produite par les entités. En disposant d'une information objective et de qualité, ils sont en mesure d'exercer un meilleur contrôle parlementaire.

C'est pourquoi le Vérificateur général mène des activités de nature variée. Le tableau 5 énumère les interventions terminées au cours des trois derniers exercices financiers ainsi que leurs coûts totaux. Il est à noter que certaines entités font l'objet de plus d'une intervention puisqu'elles préparent plusieurs états financiers qui impliquent la production d'autant de rapports de vérification. Notons que ces interventions s'échelonnent généralement sur deux exercices financiers du Vérificateur général.

Tableau 5
Nombre d'interventions terminées et coûts totaux

	2007-2008	2006-2007	2005-2006[1]
Vérification financière			
Vérifications d'états financiers	212	202[2]	202[2]
Vérifications d'autres informations financières	39	45	50
Droits de regard[3]	133	145	147
Rapports à la direction[3]	51	54	45
Coûts totaux (en millions de dollars)	**15,7**	**14,2**	**14,0**
Vérification de l'optimisation des ressources			
Vérifications courantes	9[4]	8	5
Autres travaux	6[4]	2	3
Vérifications particulières	3[4]	2	–
Suivis des recommandations	4[4]	2	6
Analyses de plans d'action	4	7	s.o.
Coûts totaux (en millions de dollars)	**7,8**	**7,1**	**4,7**

1. Les chiffres ont été redressés pour les rendre comparables à ceux des deux autres années.
2. Le calcul du nombre d'interventions a été revu afin de tenir compte des entités qui font l'objet de plus d'une intervention.
3. Les droits de regard et les rapports à la direction ont représenté 2 p. cent des coûts totaux en 2007-2008 et en 2006-2007. En 2005-2006, ils étaient de l'ordre de 4 p. cent.
4. La liste des interventions est présentée à l'annexe 3.

L'évolution des coûts liés aux missions de vérification demeure une préoccupation constante. Plusieurs facteurs les influencent, tels que la durée des missions (heures investies), les frais de déplacement ainsi que les honoraires professionnels.

Les missions de vérification financière que nous réalisons varient d'une année à l'autre. Nous présentons dans le tableau 6 les coûts concernant les interventions ayant un historique de trois ans (à l'exception des états financiers du gouvernement). Ces coûts ont atteint 9,6 millions de dollars en 2007-2008, comparativement à 10,0 millions l'année précédente. À titre informatif, le lecteur trouvera à l'annexe 4 la liste des missions que nous avons confiées à des experts-comptables du secteur privé ainsi que le montant des honoraires professionnels associés à celles-ci.

Tableau 6
Coûts des 239[1] interventions financières ayant un historique de trois ans (en milliers de dollars)

	Nombre d'interventions	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Réalisées pour les trois années par :				
le Vérificateur général	138	6 542	6 084	5 893
des experts-comptables du secteur privé	19	367[2]	334[2]	362[2]
Réalisées deux années consécutives par :				
le Vérificateur général	31	1 621[2,3]	2 556	2 505
des experts-comptables du secteur privé	39	834[2]	814[2]	1 146[4]
Réalisées deux années non consécutives par des experts-comptables du secteur privé	12	199[2]	248[4]	131[2]
Total	**239**	**9 563**	**10 036**	**10 037**

1. Les interventions ont été menées auprès de 112 entités.
2. Les coûts incluent les heures investies par le Vérificateur général pour encadrer les travaux confiés à des experts-comptables du secteur privé et les honoraires professionnels assumés par les entités, le cas échéant.
3. La donnée a été mise en relief parce que les coûts sont liés à des travaux effectués par des experts-comptables du secteur privé.
4. La donnée a été mise en relief parce que les coûts sont liés à des travaux effectués par le Vérificateur général.

Comme le montre ce tableau, en ce qui a trait aux interventions réalisées pour les trois années par le Vérificateur général (près de 60 p. cent des interventions totales), les coûts relatifs à 2007-2008 ont augmenté de 8 p. cent par rapport à ceux de 2006-2007. Cette hausse s'explique notamment par l'accroissement du temps requis pour appliquer notre nouvelle méthodologie et satisfaire aux exigences des récentes normes de vérification. Par contre, cette hausse a été atténuée par le recours moins fréquent à des contractuels.

Les coûts des interventions menées par des experts-comptables du secteur privé pour les trois années se composent de leurs honoraires professionnels et des coûts afférents à l'encadrement des travaux par le Vérificateur général. L'augmentation de 10 p. cent des sommes affectées à ces interventions en 2007-2008 par rapport à 2006-2007 découle de l'ajustement de prix (hausse de 19 p. cent) figurant dans les offres de services soumises par ces experts-comptables du secteur privé, alors que les coûts afférents à l'encadrement des travaux par le Vérificateur général sont demeurés stables.

Quant aux 31 interventions effectuées par le Vérificateur général pour deux années consécutives (2005-2006 et 2006-2007), nos coûts se sont maintenus durant cette période. En 2007-2008, ces interventions ont été confiées à des experts-comptables du secteur privé pour deux raisons. D'une part, certaines entités étaient tenues de prendre en charge les honoraires de ceux-ci à la suite d'une modification apportée en 2006 à la *Loi sur le vérificateur général* et, d'autre part, c'était une façon pour nous de réduire le recours à des contractuels et de faire face au manque de personnel. La diminution des coûts en 2007-2008 (37 p. cent) s'explique de la manière suivante. D'abord, les coûts pour le Vérificateur général relativement aux deux années précédentes incluaient ceux des travaux inhabituels concernant l'implantation d'une nouvelle méthodologie, l'application des récentes normes de vérification ainsi que l'informatisation des dossiers. Ensuite, il faut tenir compte du fait que le Vérificateur général a donné du soutien aux entités dans le cadre de ces vérifications. D'avoir confié ces mandats en impartition nous a amenés à remettre en question nos pratiques. Enfin, le fait d'avoir procédé par appels d'offres de services en 2007-2008 a favorisé la concurrence, ce qui a permis au Vérificateur général d'obtenir les meilleurs prix du marché pour les services de vérification. Ces prix ne reflètent pas toujours l'ampleur des travaux à faire (d'ailleurs, pour trois entités auxquelles se rapportent près de 60 p. cent de la réduction des coûts, des honoraires additionnels par rapport aux prix figurant dans l'offre de services ont été demandés par les experts-comptables du secteur privé en cause). Soulignons que les sommes que nous avons récupérées ont servi à financer les travaux particuliers liés à la réforme de la comptabilité gouvernementale.

Pour ce qui est des 39 interventions conduites en 2006-2007 et en 2007-2008 par des experts-comptables du secteur privé, on note une légère hausse (3 p. cent) des sommes déboursées à cet égard. Quant à la baisse des coûts par rapport à 2005-2006, elle vient du fait qu'au regard de cette année, nous avons dû recourir à des contractuels afin de satisfaire à nos obligations et exécuter des travaux supplémentaires (informatisation des dossiers et application des récentes normes de vérification).

Enfin, pour les 12 interventions réalisées par le Vérificateur général en 2006-2007, les coûts élevés s'expliquent par les frais de déplacement pour vérifier les états financiers des agences de la santé et des services sociaux : les experts-comptables du secteur privé que nous avions mandatés étaient situés dans la région visée.

La vérification des états financiers consolidés du gouvernement est l'une des plus importantes missions que le Vérificateur général accomplit. Elle comprend la vérification des données financières des ministères et organismes. Elle inclut également des travaux de conformité concernant les lois sur l'équilibre budgétaire du gouvernement et du réseau de la santé et des services sociaux.

En 2007-2008, les coûts liés à cette vérification ont atteint plus de 3 millions de dollars, soit une hausse de 61 p. cent comparativement à l'année précédente (graphique 1).

Graphique 1
Coûts liés à la vérification des états financiers consolidés du gouvernement du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars

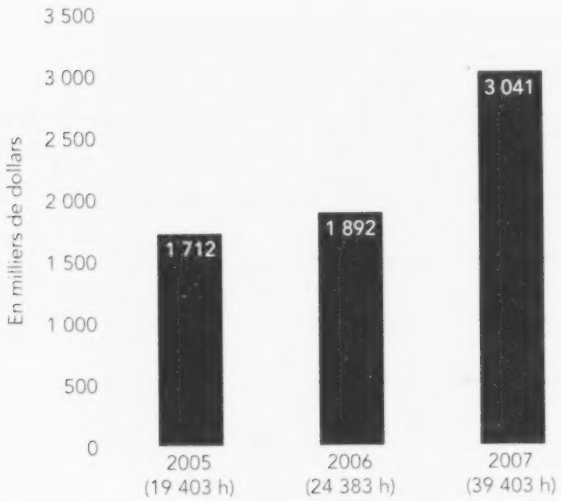

Comme on peut le voir dans ce graphique, pareille augmentation est attribuable au fait que la vérification a nécessité 15 000 heures additionnelles. Près de la moitié de ces heures se rapportent aux travaux liés à la réforme de la comptabilité gouvernementale. D'autres facteurs expliquent également cette hausse, dont les suivants : l'achèvement des travaux nécessaires pour se conformer aux nouvelles normes professionnelles, notamment celles qui ont trait à la documentation des processus servant à comptabiliser les données qui figurent dans les états financiers ; l'application de notre nouvelle méthodologie de vérification ; des travaux quant à des problèmes propres à certains ministères.

Pour ce qui est de la vérification de l'optimisation des ressources, nous avons publié les résultats de plusieurs interventions en 2007-2008. Soulignons que les coûts associés à une vérification sont influencés par l'étendue des travaux, c'est-à-dire ses objectifs et sa portée.

Comme le montre le graphique 2, le coût moyen des vérifications courantes publiées en 2007-2008 est de 518 000 dollars, soit une augmentation de 18 p. cent par rapport à celui de l'année précédente.

Graphique 2
Coût moyen des vérifications courantes (VC)

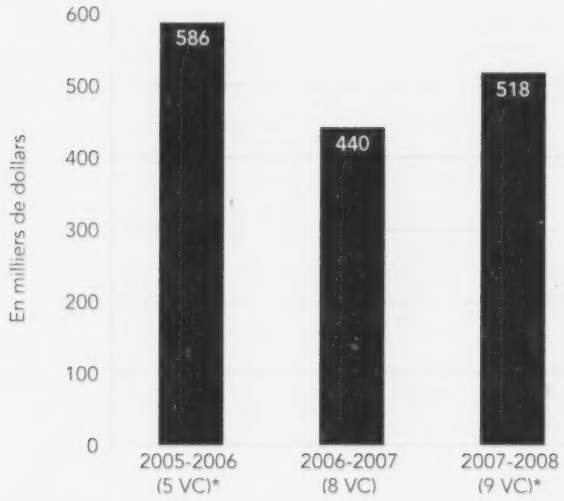

* Une des vérifications inclut un suivi des recommandations.

En 2007-2008, 6 000 heures en moyenne ont été consacrées aux vérifications courantes ; l'année précédente, la moyenne était de 5 100 heures. Cette augmentation est attribuable à deux vérifications, soit celle portant sur le soutien financier accordé aux entreprises culturelles et celle relative à l'approvisionnement en équipements et en fournitures de nature médicale. Ces missions ont touché plusieurs entités et ont nécessité de nombreux déplacements : elles ont été réalisées par une équipe du bureau de Québec, alors que plusieurs des entités sont établies dans la région de Montréal. Par conséquent, les coûts qui y sont rattachés sont plus élevés. Si l'on exclut ces deux vérifications qui ont requis chacune plus de 9 000 heures, la moyenne des heures pour 2007-2008 est comparable à celle de 2006-2007. Notons qu'à cette hausse des coûts s'ajoute celle des coûts communs imputés à ces vérifications.

Le coût moyen des vérifications particulières publiées en 2007-2008[2] se chiffre à 487 000 dollars (graphique 3). Il est inférieur de 45 p. cent à celui de l'année précédente. Cette baisse s'explique par différents facteurs. D'abord, pour effectuer ces vérifications, nous avons fait peu appel à des experts du secteur privé. Ensuite, les trois vérifications particulières, en raison de l'envergure des travaux et des déplacements moins fréquents, ont requis en moyenne 5 000 heures, comparativement à près de 9 000 en 2006-2007. Enfin, les coûts communs imputés à ces vérifications sont, en conséquence, inférieurs.

2. Les vérifications sont présentées à l'annexe 3.

Graphique 3
Coût moyen des vérifications particulières (VP)

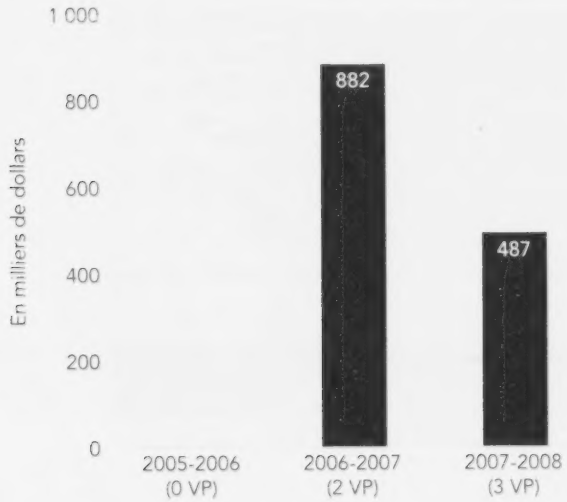

Par ailleurs, pour atteindre les objectifs de notre plan stratégique, nous avons investi un peu plus de un million de dollars pour réaliser d'autres travaux[3] de vérification de l'optimisation des ressources, comparativement à près de 500 000 dollars en 2006-2007. Le nombre plus élevé de rapports de cette nature explique la hausse des coûts. Étant donné la nature diversifiée de ces travaux, les coûts moyens ne permettent pas d'établir de comparaison significative.

Reddition de comptes selon le plan stratégique

Notre vision est celle d'être une institution d'avant-garde, performante et experte. Tous nos objectifs, nos indicateurs et nos cibles visent à concrétiser cette vision. Dans les paragraphes suivants, nous vous présentons, regroupés par orientation, les résultats obtenus en 2007-2008 au regard du plan stratégique.

Au service de l'Assemblée nationale

Le Vérificateur général a pour unique client l'Assemblée nationale et ses commissions. Il est un proche collaborateur de la CAP et partage avec elle le souci d'améliorer les pratiques de gestion à l'échelle gouvernementale. Par conséquent, il est primordial de veiller à l'arrimage de leurs travaux respectifs et de maximiser ainsi les efforts communs en vue de favoriser le contrôle parlementaire.

3. Les autres travaux sont présentés à l'annexe 3.

Orientation 1. Maximiser l'utilisation des travaux du Vérificateur général par l'Assemblée nationale

Les VOR servent à appuyer les débats à l'Assemblée nationale. Les élus ont besoin d'être informés sur des aspects précis reflétant la performance des entités, qu'il s'agisse de questions administratives, du volet financier ou de la conformité aux lois et règlements.

De fait, le Vérificateur général se propose d'être toujours plus utile aux parlementaires et de combler leurs besoins. Le tableau 7 présente les résultats obtenus par rapport aux objectifs de l'orientation 1.

Tableau 7
Sommaire des résultats liés à l'orientation 1

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2007-2008	2007-2008	2006-2007	2005-2006
1.1	S'assurer que les VOR sont utiles aux parlementaires.	Pourcentage des VOR publiées depuis plus de 6 mois et sans excéder 18 mois, qui sont examinées par la CAP*;	45 %	18,2 %	66,7 %	42,9 %
		Pourcentage des VOR publiées depuis 5 ans qui sont utilisées ou évoquées par l'Assemblée nationale ou une commission autre que la CAP.	45 %	48,6 %	38,6 %	43,8 %
1.2	Accroître les ressources affectées aux VOR.	Pourcentage des ressources financières consacrées aux VOR.	25 %	26,1 %	22,3 %	16,8 %
1.3	Publier de nouveaux rapports de vérification centrés sur les aspects administratifs, financiers et de conformité associés à une entité donnée.	Nombre de rapports de ce type déposés à l'Assemblée nationale.	1	1	s.o.	s.o.
1.4	Informer l'Assemblée nationale du déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement.	Nombre de commentaires formulés à cet égard à l'Assemblée nationale.	1	1	2	1
1.5	Organiser les activités du commissaire au développement durable.	Date de la nomination du commissaire au développement durable;	s.o.	s.o.	14 décembre 2006	s.o.
		Date du dépôt d'un plan d'action.	2007-2008	Décembre 2007	s.o.	s.o.

* L'indicateur publié dans le *Plan stratégique 2006-2009* a été modifié pour tenir compte des nouvelles dates de dépôt des tomes à l'Assemblée nationale.

L'examen des rapports de VOR par les parlementaires nous permet d'évaluer dans quelle mesure les travaux réalisés répondent à leurs besoins (**objectif 1.1**). Nous avons fixé à 45 le pourcentage des rapports que nous souhaitions que la CAP examine en 2007-2008. Les rapports visés sont ceux dont la date de publication est de plus de 6 mois et de moins de 18 mois.

Cette année, plusieurs facteurs ont eu une incidence négative sur l'atteinte de notre cible. Tout d'abord, l'élection de mars 2007 a eu pour effet de retarder au 18 septembre 2007 la première audition publique de la CAP. Ensuite, en novembre de la même année, l'Assemblée nationale a confié à celle-ci le mandat de faire la lumière sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, ce qui lui a laissé moins de temps pour effectuer d'autres travaux. Enfin, le nombre total de rapports qui peuvent faire l'objet d'un examen de la CAP a augmenté.

En 2007-2008, 2 des 11 rapports possibles ont été entendus, comparativement à 4 des 6 rapports de l'année précédente. Soulignons que l'audition d'un rapport publié en juin 2006 a eu lieu au cours de l'année, mais qu'elle n'a pas été prise en compte dans nos résultats puisque cela fait plus de 18 mois que le rapport est paru.

La cible de 2008-2009, qui a été fixée à 50 p. cent dans notre plan stratégique, est maintenue. À cette fin, le Vérificateur général offre sa collaboration pour discuter avec les membres de la CAP des diverses options qui pourraient permettre d'atteindre cette cible.

D'autre part, nous sommes ravis d'avoir dépassé la cible qui se rapporte aux VOR (incluant les suivis des recommandations) publiées depuis cinq ans qui sont utilisées ou évoquées dans l'année par l'Assemblée nationale ou une commission parlementaire autre que celle de l'administration publique. Sur les 74 vérifications possibles, 36 ont été utilisées ou évoquées, soit 48,6 p. cent. La hausse par rapport à l'année précédente peut s'expliquer par le fait qu'en 2006-2007, la session parlementaire a été écourtée de six semaines à cause de la tenue d'élections générales le 26 mars 2007.

En ce qui a trait au pourcentage des ressources financières consacrées aux VOR (**objectif 1.2**), nous avons dépassé notre cible. Le résultat montre une hausse de 3,8 points de pourcentage par rapport à celui de l'année précédente, soit une augmentation de 9,3 points de pourcentage en deux ans (voir également le tableau 3).

Nous avons réussi à augmenter encore cette année les ressources dans ce secteur par des changements apportés dans l'organisation des activités, tels la spécialisation du personnel, le recours à des experts-comptables du secteur privé pour la vérification financière et l'attribution de ressources financières supplémentaires. En effet, plus de 21 600 heures additionnelles ont été réalisées par rapport à l'année dernière.

Par ailleurs, nous souhaitions examiner certains aspects de la gestion des entités qui, généralement, ne sont pas directement touchés par nos travaux de vérification financière ou par nos vérifications de l'optimisation des ressources. Pour ce faire, nous avons élaboré un nouveau type de rapport de vérification centré sur les aspects administratifs, financiers et de conformité associés à une entité donnée (**objectif 1.3**). En 2007-2008, le rapport a porté sur la Commission de protection du territoire agricole du Québec et il a été publié en mars 2008. Lors des travaux, nous avons examiné de près divers éléments, comme la gouvernance, la gestion des ressources informationnelles, les revenus, les dépenses, l'acquisition de biens et de services ainsi que la reddition de comptes.

Pour ce qui est du déroulement des grands projets d'immobilisations mis en œuvre par le gouvernement (**objectif 1.4**), nous avons publié en mars 2008 nos commentaires afférents à la vigie relative au Dossier de santé du Québec. Ce projet vise la mise en place de la technologie destinée à assurer la circulation de certains renseignements cliniques sur l'ensemble du territoire québécois, et ce, de manière sécuritaire. Une autre vigie était prévue, mais elle a été reportée afin que nous puissions procéder à la vérification particulière auprès de l'Université du Québec à Montréal.

En avril 2006, la *Loi sur le développement durable* est entrée en vigueur. Au même moment, la *Loi sur le vérificateur général* a été modifiée afin de prévoir la nomination d'un commissaire au développement durable et d'ajouter la vérification de la mise en œuvre du développement durable. Le premier commissaire exerce ses fonctions depuis janvier 2007. En décembre de la même année, un plan d'action (**objectif 1.5**) ayant pour objet d'organiser les activités du commissaire et d'exposer la position du Vérificateur général par rapport à cette loi a été publié dans le tome II du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008*.

Orientation 2. Travailler en collaboration avec les parlementaires et s'assurer de leur satisfaction

Le Vérificateur général est au service de l'Assemblée nationale et de ses commissions. Il se doit d'être à son écoute et d'obtenir de la rétroaction sur la satisfaction de celle-ci pour s'assurer de bien répondre à ses attentes et rectifier le tir, au besoin. On peut voir dans le tableau 8 les résultats ayant trait aux objectifs de cette orientation.

Tableau 8
Sommaire des résultats liés à l'orientation 2

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2007-2008	2007-2008	2006-2007	2005-2006
2.1	Analyser les plans d'action exigés des entités par la CAP à la suite de nos travaux.	Nombre de plans d'action analysés par rapport au nombre de plans reçus*.	Tous*	4 sur 8	7 sur 7	s.o.
2.2	Effectuer des suivis de VOR et les présenter à la CAP.	Nombre de suivis effectués;	2	4	2	6
		Nombre de suivis présentés à la CAP.	2	1	–	–
2.3	Expliquer le rôle du Vérificateur général aux nouveaux membres de la CAP.	Nombre de nouveaux membres informés.	Tous	Tous	–	s.o.
2.4	S'assurer que les parlementaires sont satisfaits des travaux du Vérificateur général.	Nombre de parlementaires rencontrés se déclarant satisfaits.	Tous	Tous	–	s.o.

* Contrairement à ce qui était prévu dans le *Plan stratégique 2006-2009*, l'indicateur et la cible ont été exprimées en nombre plutôt qu'en pourcentage.

La CAP exige des responsables des organisations ayant fait l'objet d'une VOR qu'ils produisent un plan d'action se rapportant à la mise en œuvre des recommandations formulées lors de la vérification. Ce plan doit être dressé dans les six mois suivant le

dépôt du rapport à l'Assemblée nationale ou plus tôt si les responsables sont convoqués par la Commission.

Nous nous sommes donné comme objectif d'examiner tous les plans d'action produits (au plus tard le 15 mars) par les entités à la suite de nos travaux (**objectif 2.1**) pour seconder les membres de la CAP. Nous avons analysé quatre des huit plans d'action reçus au cours de l'exercice. Quant aux autres, ils ont fait l'objet d'une analyse préliminaire. Nos constats seront communiqués à la CAP au cours des prochains mois. Afin d'améliorer notre performance quant à cet indicateur, nous réviserons nos processus en 2008-2009 pour transmettre en temps opportun à la CAP nos constats sur ces plans.

En 2007-2008, nous avons effectué quatre suivis de VOR afin de vérifier si les recommandations que nous avions formulées à l'époque ont été appliquées. Cependant, un seul suivi a fait l'objet d'une audition par la CAP (**objectif 2.2**), soit celui portant sur la gestion des immeubles dans le réseau de la santé et des services sociaux, qui avait été publié en 2006-2007. Comme nous l'avons mentionné précédemment, les différents évènements qui se sont déroulés ont laissé moins de temps à la Commission pour étudier les résultats de nos travaux.

Toujours dans le but de maintenir une bonne collaboration avec la Commission, nous nous sommes donné comme objectif d'entrer en contact avec tous ses nouveaux membres pour leur expliquer le rôle du Vérificateur général (**objectif 2.3**). Nous visons à ce que ce soit fait dans une période de trois mois à compter de la date de leur nomination.

En juin 2007, le vérificateur général a rencontré les membres du comité directeur de la Commission pour leur présenter les vérifications en cours et les projets. En septembre, tous les membres ont été invités à une séance d'information au cours de laquelle le vérificateur général, accompagné du commissaire au développement durable et d'un autre vérificateur général adjoint, a expliqué son rôle et l'apport qu'il fournit au contrôle parlementaire.

Nous nous préoccupons également de la satisfaction des parlementaires à l'égard de nos travaux (**objectif 2.4**). Pour mesurer le taux de satisfaction, nous avons utilisé deux façons de procéder.

D'une part, le vérificateur général et 3 vérificateurs généraux adjoints ont rencontré 12 parlementaires (9 en mars et 3 en avril) : tous se sont déclarés satisfaits des travaux du Vérificateur général.

D'autre part, en mars 2008, un questionnaire a été transmis aux 123 parlementaires. Le taux de participation au sondage a été de 48,8 p. cent, soit 60 répondants. Ce sondage visait entre autres à recueillir de l'information pertinente à l'élaboration du prochain plan stratégique et à évaluer la satisfaction à l'égard de nos travaux. Tous les répondants qui se sont prononcés étaient d'accord avec les énoncés suivants :

- Les rapports du Vérificateur général aident au contrôle parlementaire ;
- Les constatations et les recommandations formulées par le Vérificateur général dans ses rapports de vérification sont pertinentes ;
- Les travaux du Vérificateur général sont satisfaisants.

Par conséquent, nous sommes contents de ces résultats et du taux élevé de réponse à ce sondage.

Pour une saine gestion des deniers publics

Les administrations publiques détiennent des pouvoirs délégués par l'Assemblée nationale concernant l'application des lois et l'utilisation des ressources. Par conséquent, elles doivent lui rendre des comptes.

Orientation 3. Favoriser une reddition de comptes rigoureuse de la part des administrations publiques

La reddition de comptes des entités est importante, et ce, tant sur le plan financier qu'en ce qui touche la performance. Le Vérificateur général contribue à la transparence et à la rigueur de la reddition de comptes des entités en effectuant ses travaux conformément aux normes professionnelles en vigueur et avec tout le soin voulu. Les résultats relatifs aux objectifs de la 3e orientation sont exposés dans le tableau 9.

Tableau 9
Sommaire des résultats liés à l'orientation 3

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2007-2008	2007-2008	2006-2007	2005-2006
3.1	Évaluer la qualité des travaux du Vérificateur général relatifs à la vérification financière.	Pourcentage des travaux évalués répondant aux normes de vérification.	100 %	100 %	100 %	100 %
3.2	Inciter le gouvernement à déposer à l'Assemblée nationale des états financiers consolidés donnant lieu à un rapport de vérification sans restriction ni commentaire.	Rapport de vérification sans restriction ni commentaire.	2007-2008	2007-2008	s.o.	s.o.
3.3	Renseigner adéquatement les parlementaires sur les états financiers vérifiés du gouvernement ou les autres documents de nature financière.	Nombre d'auditions sur le sujet.	1	2	1	1
3.4	Inciter les entités à produire des états financiers donnant lieu à un rapport de vérification sans restriction ni commentaire.	Pourcentage des rapports de vérification sans restriction ni commentaire.	100 %	92,0 %	89,6 %*	89,6 %*
3.5	Évaluer l'application des critères reconnus concernant la qualité de l'information sur la performance présentée dans des rapports annuels de gestion.	Nombre de rapports annuels de gestion analysés.	1	1	s.o.	s.o.

* Le résultat a été redressé pour tenir compte du changement de la méthode de calcul.

L'évaluation régulière de nos travaux de vérification financière constitue un bon moyen pour maintenir un niveau élevé de qualité (**objectif 3.1**). Six dossiers ont été révisés a posteriori (huit en 2006-2007), soit quatre par notre organisation, un par un cabinet

privé et un par le Bureau du vérificateur général du Canada. Une telle révision a pour objet de nous assurer du respect des normes de vérification généralement reconnues. Pour tous les dossiers examinés, cette révision a montré que nos travaux ont été exécutés en conformité avec ces normes. De plus, nous donnerons suite, au cours de la prochaine année, aux suggestions qui ont été formulées quant à l'amélioration de nos travaux.

De plus, l'Ordre des comptables agréés du Québec procède à une inspection professionnelle des missions de vérification. La plus récente, qui a eu lieu à l'automne 2005, a confirmé que le Vérificateur général a rempli son mandat conformément aux normes relatives à ces missions.

Les états financiers consolidés du gouvernement permettent aux contribuables de connaître sa situation financière et ils rendent compte de l'utilisation des deniers publics. Par conséquent, les citoyens sont en droit de s'attendre à un rapport de vérification dans lequel il n'y a aucune restriction ni aucun commentaire de la part du vérificateur général (**objectif 3.2**).

Une restriction dans le rapport de vérification est nécessaire lorsqu'il y a une dérogation aux PCGR ou une limitation à l'étendue des travaux du vérificateur. Pour ce qui est des commentaires, ils sont nécessaires quand il y a des cas de non-conformité des opérations ayant une incidence financière avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ou lorsqu'une situation est jugée suffisamment importante pour être portée à l'attention des parlementaires.

Pour la première fois en huit ans, le rapport de vérification sur les états financiers consolidés du gouvernement au 31 mars 2007 ne comportait pas de restriction ni de commentaire. Cela a été possible par suite d'une réforme comptable majeure à laquelle le personnel du Vérificateur général a collaboré. Cette réforme a ajouté de la rigueur et de la transparence à la reddition de comptes du gouvernement. En effet, les PCGR du Canada ont été appliqués, ce qui n'était pas le cas dans les années antérieures.

Pour que les parlementaires disposent d'un portrait juste des finances publiques, le vérificateur général tient à ce qu'une audition conjointe auprès de la CAP et de la Commission des finances publiques soit tenue annuellement sur les états financiers du gouvernement ou les autres documents de nature financière (**objectif 3.3**).

Une telle audition a eu lieu le 11 décembre 2007, soit le jour même du dépôt des Comptes publics portant sur l'exercice terminé le 31 mars 2007. Elle a permis au vérificateur général de commenter les constatations et les recommandations formulées lors de la vérification des états financiers du gouvernement, de s'exprimer sur la réforme comptable et l'endettement du Québec ainsi que de répondre aux questions des parlementaires. D'ailleurs, une audition conjointe avait également été tenue lors du dépôt des Comptes publics des trois années précédentes.

De plus, le 29 novembre 2007, le vérificateur général a fait une présentation à la CAP portant sur l'équilibre budgétaire et l'endettement du Québec ainsi que sur les réserves budgétaires.

Tous ceux qui utilisent l'information financière des entités publiques devraient disposer d'états financiers vérifiés dressés avec rigueur, c'est-à-dire donnant lieu à un rapport sans restriction ni commentaire (**objectif 3.4**).

En 2007-2008, si l'on exclut les états financiers du gouvernement, de tous les rapports de vérification transmis dans la période couverte par notre rapport annuel de gestion,

17 comportaient au moins une restriction ou un commentaire, comparativement à 21[4] l'année précédente. L'annexe 5 liste ces restrictions et ces commentaires. Notons qu'au cours des 3 dernières années, les rapports de vérification des 15 agences de la santé et des services sociaux ont toujours contenu un commentaire, étant donné que les PCGR n'étaient pas appliqués pour leurs états financiers.

Nous poursuivons nos efforts pour sensibiliser les entités dont le rapport n'est pas conforme. Il est d'ailleurs à noter que nous informons l'Assemblée nationale des restrictions et des commentaires transmis aux entités afin de sensibiliser les parlementaires sur le sujet.

Nous avons évalué l'application des critères reconnus concernant la qualité de l'information sur la performance présentée dans le rapport annuel de gestion (**objectif 3.5**) de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Cette évaluation a été réalisée lors des travaux portant sur les aspects administratifs, financiers et de conformité associés à l'entité. Les résultats ont été publiés en mars 2008.

Orientation 4. Accentuer les vérifications sur l'économie en matière d'acquisition et d'utilisation des ressources

Les parlementaires s'attendent à ce que les fonds publics soient dépensés avec discernement. Nos travaux se rapportant à l'optimisation des ressources sont donc axés sur les déficiences appréhendées, les risques ainsi que les résultats, notamment ceux associés à l'économie des ressources. Ils doivent également cibler les ministères et organismes disposant des crédits les plus élevés. Le tableau 10 présente les résultats obtenus relativement à cette orientation.

Tableau 10
Sommaire des résultats liés à l'orientation 4

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2007-2008	2007-2008	2006-2007	2005-2006
4.1	Réaliser la moitié des VOR auprès des ministères et organismes disposant d'un budget des dépenses supérieur à un milliard de dollars*.	Pourcentage des VOR réalisées auprès des ministères et organismes ciblés.	50 %	50 %	50 %	80 %
4.2	Accroître la proportion des travaux liés à l'économie des ressources.	Pourcentage des critères d'évaluation liés à l'économie des ressources.	25 %	61 %	57 %	2 %

* Le budget de référence est celui de l'exercice terminé le 31 mars 2006.

En 2007-2008, cinq VOR[5] ont été réalisées auprès de ministères et d'organismes disposant d'un budget supérieur à un milliard de dollars (**objectif 4.1**). Pour calculer le nombre total de VOR, nous avons inclus les vérifications courantes et le rapport de vérification centré sur les aspects administratifs, financiers et de conformité associés à une entité donnée, mais nous avons exclu les vérifications particulières puisqu'elles sont effectuées à la demande du gouvernement ou du Conseil du trésor et non à l'initiative du Vérificateur général.

4. Le nombre a été redressé pour tenir compte de la nouvelle méthode de calcul.
5. Les vérifications en question sont présentées à l'annexe 3.

En ce qui a trait à l'accroissement de la proportion des travaux afférents à l'économie des ressources (**objectif 4.2**), il faut savoir que les cibles des trois années du *Plan stratégique 2006-2009* ont été établies en fonction de la moyenne de 16,5 p. cent, qui avait été évaluée pour les années 2001 à 2005. Il est à noter que les vérifications particulières de même que celles effectuées par le commissaire au développement durable ne sont pas considérées dans le calcul de l'indicateur. En effet, d'autres critères que ceux associés à l'économie sont privilégiés pour ces travaux.

Depuis 2006-2007, les résultats obtenus dépassent la cible. Ils témoignent du fait que le Vérificateur général porte maintenant un très grand intérêt aux critères qui touchent à l'économie. D'ailleurs, la CAP avait appuyé cet objectif lors de notre audience en septembre 2006.

Orientation 5. Travailler en collaboration avec les dirigeants des entités du secteur public

Le Vérificateur général se doit d'avoir une compréhension adéquate de la gestion publique afin de parfaire ses interventions et ainsi de contribuer efficacement à la saine gestion des deniers publics. Le tableau 11 fait ressortir les résultats relatifs à cette orientation.

Tableau 11
Sommaire des résultats liés à l'orientation 5

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2007-2008	2007-2008	2006-2007	2005-2006
5.1	Obtenir l'avis d'un comité formé d'administrateurs d'expérience sur les enjeux de la gestion publique et les modes d'intervention du Vérificateur général.	Nombre de réunions.	1	2	1	s.o.
5.2	Réaliser des études sur les grands enjeux administratifs et financiers de la gestion publique.	Nombre d'études effectuées.	1	4	s.o.	s.o.
5.3	Veiller à ce que les entités adhèrent aux recommandations du Vérificateur général afin d'accroître la probabilité de leur application.	Taux des recommandations obtenant l'adhésion des entités.	65 %	94 %	99 %	s.o.
5.4	Vérifier que les recommandations sont appliquées ou donnent lieu à des progrès satisfaisants.	Taux des recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants :				
		• vérification financière ;	60 %	62 %	62 %	51 %*
		• vérification de l'optimisation des ressources.	60 %	73 %	71 %**	63 %**

* Les données n'ont pu être redressées en fonction de la nouvelle méthode d'évaluation utilisée à compter de 2006-2007 pour la vérification financière.

** Les données n'ont pu être redressées en fonction de la nouvelle méthode d'évaluation mise en œuvre en 2007-2008 pour la VOR.

Dans le but d'obtenir l'avis d'un comité formé d'administrateurs d'expérience sur les enjeux de la gestion publique et les modes d'intervention de l'organisation (**objectif 5.1**), le vérificateur général a expérimenté une nouvelle approche. Il a demandé à un ancien haut fonctionnaire de rencontrer individuellement 20 personnes qui occupent ou ont occupé des fonctions de haut niveau dans l'administration gouvernementale québécoise, afin de recueillir leurs observations en matière d'administration publique et des travaux du Vérificateur général. Les commentaires, rassemblés au début de 2008, seront pris notamment en compte à l'occasion de la préparation de notre prochain plan stratégique. De plus, le commissaire au développement durable a tenu une rencontre afin de discuter de ses orientations avec des experts dans ce domaine d'interventions.

Toujours dans l'objectif d'avoir une compréhension adéquate de la gestion publique, nous nous sommes fixé comme cible de réaliser annuellement une étude sur les grands enjeux administratifs et financiers de la gestion publique (**objectif 5.2**). Nous avons procédé à quatre études de ce type. La première, effectuée lors d'une VOR, portait sur l'aide financière aux études. La seconde avait comme sujet l'empreinte écologique tandis que la troisième, menée dans le cadre de la vérification des Comptes publics, concernait la mesure de l'endettement. Quant à la dernière, elle brossait le portrait du réseau de la santé et des services sociaux.

Le nombre de recommandations mises en œuvre par les entités à la suite d'une vérification constitue un bon moyen d'évaluer la performance de notre institution. À cette fin, nous devons veiller à ce que les entités adhèrent à nos recommandations afin d'accroître la probabilité de leur application (**objectif 5.3**).

Depuis 2006-2007, nous demandons aux entités de nous indiquer si elles sont d'accord ou non avec les recommandations formulées, que ce soit lors d'une vérification de l'optimisation des ressources ou d'une vérification financière.

Cette démarche nous permet de préciser nos recommandations, d'en discuter et d'en confirmer la pertinence. En 2007-2008, 94 p. cent des recommandations ont obtenu l'adhésion des entités visées, comparativement à 99 p. cent en 2006-2007. De fait, 395 nouvelles recommandations ont été formulées ; de ce nombre, 22 figurant dans des VOR et 2 apparaissant dans des vérifications financières n'ont pas été accueillies favorablement. La diminution du pourcentage est principalement attribuable aux deux vérifications menées par le commissaire au développement durable. En effet, des entités ont préféré s'abstenir, étant donné que le projet de stratégie gouvernementale portant sur le développement durable faisait l'objet d'une consultation au moment de nos travaux. Il est à noter que les recommandations faisant suite à la vérification des états financiers du gouvernement sont exclues de notre compilation puisqu'elles n'ont pas été soumises au processus d'adhésion.

En ce qui a trait au taux d'application de nos recommandations (**objectif 5.4**), il se situait dans les années antérieures à 2006-2007 en deçà des attentes que nous nous étions fixées. C'est d'ailleurs ce qui nous a incités à revoir nos pratiques et à demander aux entités d'adhérer à nos recommandations.

Pour les vérifications financières, le pourcentage des recommandations appliquées ou donnant lieu à des progrès satisfaisants est supérieur de deux points de pourcentage à notre

cible (60 p. cent) et égal au résultat de l'année précédente (tableau 12). Depuis 2006-2007, les recommandations dont l'application nécessite plus d'une année de l'avis du Vérificateur général font l'objet d'une évaluation uniquement au terme du délai qu'il juge nécessaire pour leur mise en œuvre.

En ce qui regarde les vérifications de l'optimisation des ressources, nous avons terminé notre réflexion sur les moyens d'obtenir un résultat plus représentatif du taux d'application de l'ensemble de nos recommandations. Jusqu'à l'année dernière, seules les recommandations faisant l'objet d'un suivi publié dans un tome déposé à l'Assemblée nationale étaient compilées. Maintenant, toutes les vérifications publiées dans la troisième année qui précède celle en cours donnent lieu à un suivi. Contrairement aux années antérieures, ces suivis ne sont pas faits dans le cadre de vérifications. L'évaluation du degré de progrès dans l'application des recommandations est d'abord effectuée par l'entité. Par la suite, la plausibilité de l'information reçue est appréciée par le Vérificateur général et, s'il y a lieu, des renseignements additionnels sont demandés, lesquels peuvent amener une révision des conclusions de l'entité. Du reste, la sélection des suivis publiés dans les tomes déposés à l'Assemblée nationale se fait à partir de ces travaux.

En 2007-2008, le pourcentage des recommandations appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants a été de 73 p. cent. La nouvelle approche nous a permis de suivre 208 recommandations figurant dans 10 rapports publiés dans les tomes relatifs à 2003-2004, comparativement à l'an passé où nous avions suivi 76 recommandations énoncées dans 2 rapports de suivi. Le pourcentage pour les 4 suivis, effectués avec un niveau élevé d'assurance, qui ont été publiés dans les divers tomes du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2007-2008*, a été de 68 p. cent (71 p. cent en 2006-2007).

Tableau 12
Niveau d'application des recommandations

	Vérification financière			Vérification de l'optimisation des ressources		
	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2007-2008	2006-2007*	2005-2006*
Recommandations appliquées ou progrès satisfaisants	62 %	62 %	51 %**	73 %	71 %	63 %
Nombre de recommandations	299	185	136	208	76	189
Nombre de rapports	51	45	46	10	2	6

* Les données ont été compilées selon l'ancienne méthode d'évaluation.
** Les données n'ont pu être redressées en fonction de la nouvelle méthode d'évaluation utilisée à compter de 2006-2007.

Une institution d'avant-garde, performante et experte

Nous souhaitons que le Vérificateur général soit plus que jamais une institution moderne et attrayante grâce, entre autres, à la variété des défis qu'elle offre. Pour ce faire, la compétence et le dynamisme de ses employés sont indispensables.

Orientation 6. S'assurer de la performance de l'organisation et enrichir son expertise

L'une des valeurs fondamentales de l'organisation est l'exemplarité. Par conséquent, le Vérificateur général se fait un devoir de tout mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs en termes d'efficience, d'économie et d'efficacité. Il cherche à faire le meilleur usage des ressources accordées par l'Assemblée nationale.

D'autre part, notre profession est en plein essor et se complexifie. Il faut donc exercer une vigie minutieuse à ce chapitre afin de maintenir notre expertise. Le tableau 13 met en évidence les résultats se rapportant à l'orientation 6.

Tableau 13
Sommaire des résultats liés à l'orientation 6

	Objectif	Indicateur	Cible	Résultats		
			2007-2008	2007-2008	2006-2007	2005-2006
6.1	Consacrer 10 p. cent moins d'heures de travail que l'année précédente pour réaliser les interventions* de vérification financière ayant un historique de 3 ans ou plus.	Pourcentage des interventions* visées réalisées avec une économie d'heures de travail de 10 p. cent.	50 %	24 %	s.o.	s.o.
6.2	Publier durant l'année un minimum de VOR.	Nombre de VOR.	8	9	8	5
6.3	Compléter l'implantation de la nouvelle méthodologie relative à la vérification financière.	Pourcentage des interventions* réalisées à l'aide de la nouvelle méthodologie.	80 %	92 %	s.o.	s.o.
6.4	Analyser des travaux concernant l'optimisation des ressources menés par un autre vérificateur législatif au Canada ou à l'étranger.	Nombre d'analyses effectuées.	1	1	s.o.	s.o.
6.5	Accroître la proportion du personnel professionnel de vérification détenant un diplôme universitaire dans une sphère d'activité différente de la comptabilité.	Pourcentage du personnel professionnel de vérification détenant ce type de diplôme.	s.o.	20 p. cent en 2008-2009.		

* Pour obtenir ce pourcentage, nous avons calculé le nombre d'entités dans lesquelles nous avons réalisé une mission de vérification, à l'exception des missions confiées à des experts-comptables du secteur privé.

Au cours des dernières années, nous avons entrepris un virage important pour mettre à jour notre approche en vérification financière, satisfaire aux nouvelles normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et informatiser nos dossiers de vérification financière.

Pour contrôler la hausse du nombre d'heures consacrées à nos vérifications financières, nous nous étions fixé comme cible pour 2007-2008 de réduire de 10 p. cent les heures de travail par rapport à l'année précédente, et ce, pour 50 p. cent des interventions de vérification financière ayant un historique de trois ans[6] (**objectif 6.1**).

6. La vérification des états financiers du gouvernement est exclue.

Il faut savoir qu'au moment de l'établissement de cet indicateur, le nombre d'entités dont la vérification financière était réalisée entièrement par le personnel du Vérificateur général s'élevait à 112. Notre décision de confier davantage de missions de vérification à des experts-comptables du secteur privé a influencé les possibilités d'atteindre notre objectif. En effet, les missions que nous accomplissons nous-mêmes sont généralement celles dont la vérification est plus complexe et les risques sont plus élevés. Au 31 mars 2008, 56 missions (35 en 2006-2007) avaient été confiées au secteur privé (voir annexe 4).

En 2007-2008, pour 24 p. cent des 59 missions de vérification, le nombre d'heures directes[7] nécessaires au personnel du Vérificateur général a diminué de 10 p. cent, ce qui représente un total de 2 700 heures. L'implantation d'une nouvelle méthodologie de même que la mise en application de normes professionnelles récentes ayant trait à la documentation des processus et à la prise en compte des contrôles internes sont des facteurs qui ont influencé le temps consacré aux missions. Ces facteurs ainsi que la réduction du nombre d'entités que nous avons mentionnée précédemment, expliquent le fait que nous n'avons pas atteint notre cible.

Nous poursuivons nos efforts afin de réduire les heures requises pour les missions de vérification financière. Ce sujet a entre autres fait l'objet de discussions à un colloque des cadres au printemps 2008, des outils ont été élaborés afin de faciliter le suivi des heures et deux ateliers au cours desquels près de 50 personnes se sont rencontrées pour partager leurs bonnes pratiques ont été organisés, et ce, dans le but d'une plus grande efficience de nos travaux dans ce domaine.

D'autre part, nous voulons publier un nombre minimum de vérifications de l'optimisation des ressources durant chacune des années du *Plan stratégique 2006-2009* (**objectif 6.2**). En 2007-2008, nous avons procédé à neuf vérifications, soit une de plus que la cible que nous nous étions fixée, et ce, bien que nous ayons dû, tout comme l'année précédente, consacrer une partie de nos ressources aux vérifications particulières.

Nous surveillons en permanence la qualité et l'efficience de nos travaux. Par conséquent, nous prévoyons compléter l'implantation de la nouvelle méthodologie relative à la vérification financière en 2008-2009 (**objectif 6.3**). Les nombreux changements normatifs entraînés par l'essor de notre profession ont suscité cette implantation. Pour 2007-2008, le virage méthodologique a été effectué quant à 92 p. cent des missions que nous avons menées ; donc, nous avons dépassé notre cible fixée à 80 p. cent. Nous devrions être en mesure d'atteindre notre cible de l'an prochain, fixée à 100 p. cent.

Par ailleurs, pour ce qui est de la vérification de l'optimisation des ressources, nous avons révisé notre méthode de sélection des missions. En effet, ce type de vérification nécessite de sélectionner les projets parmi un très grand nombre de sujets possibles. Ainsi, chaque directeur de vérification tient à jour un portrait des activités des entités faisant partie du portefeuille de sa direction. Ce portrait permet d'apprécier l'importance relative de ces activités en fonction des fonds publics qui y sont alloués. Sur la base de cette information et en tenant compte également de l'impact socioéconomique des activités, le directeur propose une programmation des interventions à mener. Une telle programmation doit, sur un cycle de cinq ans, porter sur les activités qui sont les plus importantes et qu'il estime les plus risquées en matière d'économie des ressources, d'efficience des services

7. Les heures directes sont celles qui sont effectuées par le personnel professionnel de vérification. C'est donc dire que les heures du personnel d'encadrement et de soutien professionnel sont exclues.

ou d'efficacité. Cette programmation est mise à jour annuellement lors de la sélection des missions de vérification à accomplir dans l'année à venir. Ainsi, les décisions du Vérificateur général sont prises selon une stratégie d'intervention qui demeure souple, bien qu'elle repose sur une période quinquennale.

Relativement à l'analyse des travaux concernant l'optimisation des ressources menés par un autre vérificateur législatif au Canada ou à l'étranger (**objectif 6.4**), une étude a été effectuée sur les pratiques du Bureau du vérificateur général de l'Ontario. Cette étude a été réalisée avec la collaboration du Bureau et de la CCAF-FCVI inc., connue sous le nom de « Fondation canadienne pour la vérification intégrée », qui est un organisme spécialisé dans le développement de ce type de vérification. Une autre étude sur les pratiques de vérification de gestion du National Audit Office du Royaume-Uni est actuellement en cours. Dans un autre ordre d'idées, nous prenons connaissance de la reddition de comptes des autres vérificateurs législatifs afin d'évaluer si nos résultats sont comparables aux leurs. L'annexe 6 présente des informations tirées des rapports sur les activités d'autres vérificateurs législatifs.

D'autre part, l'étendue du champ d'action du Vérificateur général requiert que les connaissances de ses employés soient variées. C'est pourquoi, d'ici la fin de 2008-2009, nous visons à ce qu'au moins 20 p. cent du personnel professionnel de vérification possède un diplôme universitaire dans une sphère d'activité différente de la comptabilité (**objectif 6.5**). Au 31 mars 2008, 22,5 p. cent de ce personnel avait un tel diplôme. Bien que notre objectif soit déjà atteint, nous continuerons de lui accorder une attention particulière lors de l'embauche de personnel de vérification. En 2007-2008, parmi les 30 personnes qui se sont jointes à ce personnel, 12 avaient une autre formation que la comptabilité.

Orientation 7. Être un employeur public attrayant, qui met à profit le plein potentiel de ses employés

Les ressources humaines représentent cette année 75 p. cent des dépenses du Vérificateur général, comparativement à 73 p. cent en 2006-2007. Conscient que ses employés sont indispensables à l'accomplissement de sa mission, il a à cœur de leur offrir un environnement de travail stimulant. Le tableau 14 expose les résultats obtenus pour l'orientation 7.

Tableau 14
Sommaire des résultats liés à l'orientation 7

Objectif		Indicateur	Cible	Résultats		
			2007-2008	2007-2008	2006-2007	2005-2006
7.1	Maintenir la satisfaction des employés concernant l'environnement de travail, la formation et les défis professionnels.	Indice de satisfaction des employés à l'égard des aspects visés;	s.o.	Au moins 7 sur 10 d'ici 2008-2009.		
		Taux de roulement du personnel.	Taux inférieur à 15 %.	14,3 %	15,8 %	11,7 %

L'efficacité du Vérificateur général est intimement liée au développement constant des compétences de son personnel. En conséquence, nous encourageons nos employés à parfaire leurs connaissances dans différents domaines. Nous leur offrons également

des cours qui leur permettent d'actualiser leur savoir. En 2007-2008, notre personnel a consacré, en moyenne, 8 jours à la formation (9 jours en 2006-2007).

Conformément à la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, la proportion de la masse salariale affectée à la formation pour l'année civile 2007 a atteint 2,3 p. cent (3,6 p. cent l'année précédente). Cette proportion se compare à celle cumulée en 2006 par les employeurs de la fonction publique québécoise assujettis à cette loi (2,2 p. cent). Il faut rappeler qu'au cours des dernières années, nous avons consacré davantage de temps à la formation à cause de l'implantation d'une nouvelle méthodologie en vérification financière et des nombreux changements apportés dans les normes de comptabilité et de vérification par l'ICCA.

La main-d'œuvre qualifiée dont le Vérificateur général a besoin se fait rare, en plus d'être sollicitée par les entités gouvernementales ou le secteur privé. De ce fait, il souhaite consolider son équipe en limitant le départ des employés.

Au cours de 2007-2008, 35 employés ont quitté l'organisation, comparativement à 37 l'année précédente. Le taux de roulement étant légèrement en-dessous de 15 p. cent, nous avons atteint notre cible. En ce qui concerne le personnel professionnel de vérification, le taux de roulement est de 16,1 p. cent, contre 15,8 p. cent l'an passé. Nous suivrons de près l'évolution de cet indicateur.

Nous poursuivrons nos efforts pour proposer au personnel, dans le respect des règles gouvernementales, des conditions avantageuses et un environnement de travail intéressant. Entre autres, les conseillers du Vérificateur général bénéficieront, à compter du 1er avril 2008, d'une rémunération comparable à celle des agents de recherche et de planification socioéconomique.

Gestion des risques

Nous avons terminé au cours de l'année les travaux ayant mené à la détermination des risques de l'organisation ainsi qu'à celle des mesures d'atténuation de ceux-ci. Nous avons classé nos principaux risques selon leur incidence sur la crédibilité du Vérificateur général, sa réputation et sa capacité organisationnelle (voir l'annexe 7).

Des mesures d'atténuation existantes ou à mettre en œuvre pour améliorer le contrôle quant à chaque risque ont été répertoriées et des responsables de leur suivi ou de leur implantation ont été nommés.

Enfin, nous avons évalué la probabilité que surviennent des événements préjudiciables malgré les mesures d'atténuation existantes. Nous avons dressé un portrait schématique des liens qui existent entre les risques afin d'élaborer un plan d'action relatif à ceux qui ne sont pas contrôlés ou qui sont susceptibles d'apparaître.

La politique de gestion des risques précisera les responsabilités des divers acteurs, dont celles du coordonnateur de la gestion des risques. Elle définira le processus retenu pour déterminer, en temps opportun, les risques qui émergent, assurer la mise en œuvre des mesures d'atténuation appropriées et évaluer, de façon périodique, si les risques recensés sont contrôlés.

Plaintes et allégations

Des plaintes et des allégations sont portées à l'attention du Vérificateur général du Québec. Ainsi, au cours de l'exercice 2007-2008, nous avons reçu 133 plaintes et allégations (2006-2007 : 112).

Le processus de traitement des plaintes et des allégations prévoit d'abord l'examen de celles-ci afin de nous assurer qu'elles concernent les fonctions statutaires du Vérificateur général. Par la suite, une décision est prise par rapport à la pertinence d'effectuer des travaux de vérification et, le cas échéant, à la période pendant laquelle ils seront réalisés. Cette décision est fondée sur certains critères, comme l'importance, la récurrence et la vérifiabilité des plaintes et des allégations. Lorsque des constatations sont faites et que des recommandations sont formulées au terme de nos travaux, nous évaluons s'il est nécessaire d'informer les autorités gouvernementales concernées et les parlementaires, conformément à la *Loi sur le vérificateur général*.

En 2007-2008, 3 missions de vérification dont les rapports ont été déposés à l'Assemblée nationale ont été entreprises à la suite de plaintes ou d'allégations. D'autre part, 10 plaintes ou allégations ont alimenté une banque de projets pour des travaux de vérification futurs. Aucune plainte ou allégation ne portait sur les membres de l'organisation.

Évènements importants survenus à la suite de nos travaux

Les gestionnaires des entités auxquelles sont destinées nos recommandations recherchent habituellement des solutions pour les mettre en œuvre. Voici quelques actions accomplies dans la dernière année, en lien avec les vérifications que nous avons faites dans le passé :

- Annonce en janvier 2008 de la reprise, par le gouvernement, de la gestion des ponts municipaux du Québec. En effet, le rapport Johnson est venu confirmer que plus de la moitié des structures en cause sont en mauvais état et nécessitent des travaux coûteux. Le ministre des Transports a convenu que cette responsabilité était trop lourde pour les municipalités. En décembre 2003, le Vérificateur général avait mentionné que 69 p. cent des ponts municipaux nécessitaient des réparations majeures.
- Développement par le ministère des Transports du Québec d'un nouveau système de gestion électronique des dossiers. Cette mesure vise notamment à donner suite à certaines conclusions du rapport Johnson, où l'on faisait état d'une confusion en matière d'imputabilité, situation pouvant nuire à l'efficacité générale du ministère. Le manque de précision ayant trait aux dossiers d'inspection ne permettait pas d'avoir une idée juste concernant l'évolution des ouvrages ainsi que leurs aspects plus particuliers ou problématiques. Le Vérificateur général avait d'ailleurs relevé dans le second tome de son rapport annuel pour 2002-2003 des lacunes quant à la documentation des activités d'inspection et avait noté que les communications entre le monde municipal et les représentants du ministère étaient déficientes.

- Lancement par la Commission de la santé et de la sécurité du travail, en mai 2007, d'un appel d'offres afin de confier à un fournisseur l'exécution d'un projet relatif à ses ressources informationnelles. La Commission a élaboré le sous-projet « Gestion du portefeuille TI » dans l'objectif de mettre en place les processus et les outils pour produire et maintenir à jour le portefeuille des investissements et des projets dans ce domaine. Pareille initiative montre que les recommandations adressées à cette entité par le Vérificateur général dans son rapport à l'Assemblée nationale pour 2005-2006 ne sont pas restées lettre morte.
- Dépôt du projet de loi n° 32, intitulé *Loi favorisant la gestion rigoureuse des infrastructures publiques et des grands projets*. En accomplissant ce geste en octobre 2007, la ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor a voulu créer l'obligation de planifier les investissements, d'entretenir le bien public et de rendre compte aux citoyens de l'utilisation des sommes. En outre, ce projet de loi introduit un cadre de gouvernance des grands projets, qui vise à assurer la qualité du travail ainsi que le respect du budget et des échéanciers. Le Vérificateur général constate que la recommandation faite au gouvernement en ce sens, à la suite de ses travaux concernant la gestion du projet de prolongement du réseau de métro sur le territoire de la Ville de Laval, a été prise en considération.
- Publication en février 2008 du rapport *En avoir pour notre argent*, rédigé par le Groupe de travail sur le financement du système de santé présidé par M. Claude Castonguay. Les propositions formulées visent essentiellement à assurer la pérennité du système et à protéger son cadre universel, tout en ramenant la croissance des dépenses publiques à un niveau soutenable. Il convient de noter que certains constats et recommandations figurant dans ce rapport tiennent compte du rapport sur la gouvernance que le Vérificateur général a publié en novembre 2007.
- Adoption par le gouvernement du Québec des PCGR du Canada destinés au secteur public afin de dresser ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2007. Depuis plusieurs années, le Vérificateur général invitait assidûment le gouvernement à suivre intégralement ces principes. Lors de la préparation de ses états financiers pour 2006-2007, ce dernier a effectué une réforme importante de ses conventions en la matière de façon à les rendre conformes aux PCGR. Cette réforme a notamment permis d'inclure les entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement et de constater les recettes fiscales selon la comptabilité d'exercice. Pour la première fois en huit ans, le Vérificateur général a été à même de formuler une opinion sans réserve – sans restriction ni commentaire – dans son rapport de vérification. Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé, à la suite des travaux conduits dans le cadre de la réforme, à proposer à l'Assemblée nationale de modifier la *Loi sur l'équilibre budgétaire*. Le respect de cet engagement témoignera de la prise en compte de la recommandation du Vérificateur général selon laquelle la loi doit faire en sorte que l'information publiée reflète correctement la situation financière du gouvernement.
- Mise au point d'un outil permettant de recueillir des renseignements relativement aux réseaux municipaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées. Par cette mesure, le ministère des Affaires municipales et des Régions vise notamment à dresser un portrait provincial de l'état de ces réseaux. Les renseignements obtenus par les municipalités grâce à l'outil mis à leur disposition peuvent être inclus dans le plan

d'intervention soumis au ministère ou être transmis séparément. Les efforts consentis par les différents acteurs sont en lien direct avec l'une des recommandations formulées en 2004-2005 par le Vérificateur général, qui portait sur l'amélioration du niveau de connaissance du ministère à l'égard de l'état des infrastructures municipales dans le domaine de l'eau.

- Réalisation de travaux assurant un suivi plus étroit quant à la mise en œuvre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. D'abord, RECYC-QUÉBEC a élaboré cette année une grille de calcul qui permet de mesurer quantitativement l'état d'avancement et la performance des activités de gestion des matières résiduelles relativement aux objectifs figurant dans les plans dressés par les municipalités régionales. La compilation et l'analyse des données afférentes à cette grille devraient favoriser une meilleure connaissance de la situation propre au secteur municipal. Ensuite, les résultats d'une étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec ont été publiés en décembre 2007. Les auteurs de cette étude voulaient avant tout mettre à jour les données quantitatives déjà compilées à ce sujet et obtenir plus de précisions. Le Vérificateur général est heureux de voir que des moyens concrets ont été pris et qu'ils vont dans le sens d'une des recommandations découlant des travaux qu'il a menés en 2005-2006 concernant cette problématique.

Exigences législatives et gouvernementales

Programmes d'accès à l'égalité

Le gouvernement a mis en place différents programmes destinés à faciliter l'accès de la fonction publique à une diversité de personnes. Le tableau 15 illustre la situation chez le Vérificateur général quant aux programmes d'accès à l'égalité. L'écart par rapport aux objectifs gouvernementaux découle du fait que, parmi les personnes déclarées aptes à occuper les postes visés, il y en a peu qui appartiennent aux groupes cibles. Toutefois, les embauches de la dernière année nous ont permis de nous rapprocher de l'objectif gouvernemental.

Tableau 15
État de la situation – Programmes d'accès à l'égalité (en pourcentage)

	Objectif gouvernemental	Résultats		
		2007-2008	2006-2007	2005-2006
Représentativité*				
Communautés culturelles, anglophones et autochtones	9,0	3,7	2,4	2,2
Personnes handicapées	2,0	0,8	0,8	0,9
Taux d'embauche**				
Communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées	25,0	16,3	6,3	9,7

* Seul le personnel permanent a été considéré dans le calcul.
** Le personnel occasionnel, les étudiants et les stagiaires ont été inclus dans le calcul.

Au 31 mars 2008, la représentation féminine chez le Vérificateur général était de 68 p. cent, comme l'année précédente. Le tableau 16 présente la répartition du personnel féminin par catégories d'emplois. La hausse du pourcentage pour la catégorie des cadres provient du fait que les deux postes nouvellement créés sont occupés par des femmes.

Tableau 16
Représentation féminine (en pourcentage)

Catégorie d'emplois	2007-2008	2006-2007	2005-2006	Fonction publique 2006-2007
Cadres	40	36	31	36
Professionnels	70	73	70	46
Techniciens et personnel de bureau	86	78	72	70

Protection des renseignements personnels

Différentes mesures assurent la protection des renseignements personnels. L'accès aux locaux du Vérificateur général est sécurisé, tant à Montréal qu'à Québec. De plus, les dossiers du personnel sont conservés au Service des ressources humaines, ce qui limite leur accessibilité. Pour ce qui est des informations confidentielles contenues dans les dossiers de vérification, le Vérificateur général applique les techniques de protection appropriées, comme l'utilisation de mots de passe. Quant aux demandes d'accès à l'information, le Vérificateur général en a reçu trois au cours de 2007-2008.

États financiers vérifiés

Le Vérificateur général est financé par des crédits parlementaires annuels. Comme les états financiers sont dressés de façon à respecter les PCGR du Canada, les produits présentés dans l'état des résultats et les excédents cumulés diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. En effet, une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou futurs.

Selon nos états financiers, les charges totales de l'exercice se chiffrent à près de 23,0 millions de dollars, soit une augmentation de 7 p. cent par rapport à l'année précédente.

En ce qui a trait à la rémunération, la hausse de 1,6 million de dollars s'explique par l'augmentation des salaires de 2 p. cent, comme cela est prévu dans les conditions de travail des employés de la fonction publique québécoise, ainsi que par l'embauche de personnel.

Pour ce qui est des services professionnels et administratifs, il y a une baisse de 277 000 dollars. Elle est principalement attribuable au recours moindre aux contractuels pour combler nos besoins de main-d'œuvre en vérification financière.

Quant aux services de vérification financière, ils rassemblent les sommes versées à des experts-comptables du secteur privé pour les missions de vérification que le Vérificateur général leur a confiées. Il y a une augmentation de 209 000 dollars pour ces services ; en effet, un nombre plus élevé de missions ont été remplies par ces experts et, lors du renouvellement de certains contrats, les honoraires ont connu une hausse. Notons que depuis 2006-2007, certaines entités doivent assumer les honoraires de vérification de ces experts, par conséquent, l'augmentation est réduite d'autant.

En ce qui regarde les communications, l'augmentation (141 000 dollars) s'explique par la diffusion d'un nouveau tome, soit celui du commissaire au développement durable, par le nombre plus élevé de vérifications de l'optimisation des ressources qui ont été publiées et par le rapport spécial portant sur la réforme comptable et l'endettement du Québec.

Les frais de déplacement ont diminué de 145 000 dollars à la suite de la création d'une nouvelle direction de vérification de l'optimisation des ressources à Montréal ; nous avons d'ailleurs confié à cette direction la vérification particulière relative à l'Université du Québec à Montréal.

En ce qui concerne les autres dépenses, c'est-à-dire les frais liés à l'entretien, aux loyers et aux fournitures, elles sont demeurées stables.

Le 23 mai 2008

Rapport de la direction

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par le Vérificateur général du Québec, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les hypothèses. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Vérificateur général du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet Laberge Lafleur Brown S.E.N.C.R.L. de comptables agréés a procédé à la vérification des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Les vérificateurs externes peuvent, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne leur vérification.

Renaud Lachance, CA
Vérificateur général du Québec

Le 23 mai 2008

Rapport des vérificateurs

Aux membres de l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2008 et les états des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Vérificateur général du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, les sommes présentées à ces états financiers ont été dépensées aux fins pour lesquelles l'Assemblée nationale les avait affectées et de la façon prescrite par les lois, règlements, directives et règles en vigueur. Ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés

Résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
Produits (note 3)	**23 355**	**22 097**
Charges		
Rémunération		
Traitements et avantages sociaux	16 885	15 189
Autre rémunération	310	372
	17 195	**15 561**
Fonctionnement		
Services professionnels et administratifs	1 963	2 240
Services de vérification financière	1 087	878
Communications	440	299
Frais de déplacement	529	674
Loyers	948	914
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	190	186
Fournitures	156	184
Amortissement des immobilisations corporelles	402	482
Amortissement des actifs incorporels	19	23
Entretien	19	21
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	4	–
	5 757	**5 901**
	22 952	**21 462**
Excédent des produits sur les charges avant l'élément suivant	**403**	**635**
Produits reportés pour le fonctionnement (note 9)	**(403)**	**(635)**
Excédent des produits sur les charges	**–**	**–**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan
au 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
Actif		
À court terme		
Droits de caisse	1 750	2 301
Créances	30	9
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt (note 4)	1 976	1 710
	3 756	**4 020**
À recevoir du Fonds consolidé du revenu, sans intérêt ni modalités d'encaissement (note 4)	3 527	3 339
Immobilisations (note 5)	1 205	1 096
	8 488	**8 455**
Passif		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 6)	3 353	3 385
Provision pour congés de maladie (note 7)	3 527	3 339
Produits reportés pour les immobilisations (note 8)	1 205	1 096
Produits reportés pour le fonctionnement (note 9)	403	635
	8 488	**8 455**
Engagements (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Vérificateur général du Québec

Renaud Lachance, CA
Vérificateur général du Québec

Lucie Roy, CA
Directrice de l'administration
et de la reddition de comptes

Flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	–	–
Éléments sans incidence sur les droits de caisse :		
Crédits parlementaires réaffectés au fonctionnement	–	(11)
Virement des produits reportés pour les immobilisations	(425)	(505)
Amortissement des immobilisations corporelles	402	482
Amortissement des actifs incorporels	19	23
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	4	–
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Créances	(21)	2
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	(454)	(180)
Charges à payer et frais courus	(81)	577
Provision pour congés de maladie	188	169
Crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations	534	132
Produits reportés pour le fonctionnement	(232)	(303)
Flux de trésorerie provenant (utilisés pour les) des activités d'exploitation	**(66)**	**386**
Activités d'investissement		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(485)	(85)
Augmentation (diminution) des droits de caisse	**(551)**	**301**
Droits de caisse au début	**2 301**	**2 000**
Droits de caisse à la fin	**1 750**	**2 301**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires
31 mars 2008
(en milliers de dollars)

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du Fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes et entreprises du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte la vérification financière, la vérification de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ses vérifications sont communiqués à l'Assemblée nationale dont il relève. Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujetti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Conventions comptables

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Droits de caisse

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de caisse représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du Fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Le Vérificateur général du Québec examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif.

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de droits d'utilisation technologique, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Produits reportés pour les immobilisations

Les crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations sont reportés et virés aux produits, selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations qu'ils financent.

Produits reportés pour le fonctionnement

Les crédits parlementaires peuvent être reportés à l'exercice subséquent jusqu'à concurrence de 3 % des crédits parlementaires initiaux. Ce report doit être autorisé par l'Assemblée nationale.

Services reçus sans frais

Le coût de certains services de soutien est assumé par divers ministères et organismes et il n'est pas présenté aux résultats de l'exercice.

Notes complémentaires
31 mars 2008
(en milliers de dollars)

3. Produits

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels. Les produits présentés aux résultats de l'exercice sont comptabilisés en fonction des principes comptables généralement reconnus du Canada et diffèrent des crédits parlementaires autorisés et utilisés au cours de l'exercice. Une partie des charges de l'exercice courant est financée à même les crédits d'exercices antérieurs ou futurs.

	2008	2007
Crédits parlementaires		
Initiaux	22 458	21 412
Réalloués de l'exercice antérieur	635	938
Réaffectés des immobilisations	–	11
Supplémentaires de l'exercice courant*	8	13
D'exercices futurs	363	312
	23 464	**22 686**
Utilisés pour les immobilisations	(534)	(132)
Virement des produits reportés – immobilisations	425	505
Périmés	–	(962)
	23 355	**22 097**

* Le Vérificateur général du Québec a obtenu des crédits parlementaires supplémentaires de 8 000 $ pour l'embauche de personnel étudiant.

4. À recevoir du Fonds consolidé du revenu

	2008	2007
À court terme		
Traitements et avantages sociaux	1 976	1 710
À long terme		
Congés de maladie	3 527	3 339
	5 503	**5 049**

Notes complémentaires
31 mars 2008
(en milliers de dollars)

5. Immobilisations

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	1 355	633	722	640
Matériel et équipement	959	843	116	163
Équipement informatique	1 284	1 019	265	254
	3 598	**2 495**	**1 103**	**1 057**
Actifs incorporels	**184**	**82**	**102**	**39**
	3 782	**2 577**	**1 205**	**1 096**

	2008	2007
Budget d'immobilisations		
Initial	355	250
Crédits parlementaires réaffectés aux immobilisations	179	–
	534	**250**
Acquisitions de l'exercice	(534)	(132)
Crédits parlementaires périmés	–	(118)
Crédits parlementaires reportés pour les investissements	**–**	**–**

Des acquisitions d'immobilisations corporelles sont incluses dans les charges à payer et frais courus pour 49 000 $ (2007 : 47 000 $).

6. Charges à payer et frais courus

	2008	2007
Fournisseurs et autres	631	740
Traitements	935	910
Provision pour vacances	1 787	1 735
	3 353	**3 385**

Notes complémentaires
31 mars 2008
(en milliers de dollars)

7. Provision pour congés de maladie

	2008	2007
Solde au début	**3 339**	**3 170**
Charges de l'exercice	443	432
Prestations versées au cours de l'exercice	(255)	(263)
Solde à la fin	**3 527**	**3 339**

8. Produits reportés pour les immobilisations

	2008	2007
Solde au début	**1 096**	**1 480**
Crédits parlementaires pour l'acquisition d'immobilisations	534	132
Crédits parlementaires réaffectés au fonctionnement	–	(11)
Virement aux produits de l'exercice	(425)	(505)
Solde à la fin	**1 205**	**1 096**

9. Produits reportés pour le fonctionnement

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2008, le Vérificateur général du Québec a obtenu l'autorisation de reporter 403 000 $ (2007 : 635 000 $) des crédits parlementaires non utilisés.

	2008	2007
Solde au début	**635**	**938**
Crédits parlementaires reportés	403	635
Virement aux produits de l'exercice	(635)	(938)
Solde à la fin	**403**	**635**

10. Engagements

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation expirant de février 2009 à mars 2013. Les loyers minimums futurs s'établissent comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars 2009	854
2010	312
2011	23
2012	12
2013	12
	1 213

Notes complémentaires
31 mars 2008
(en milliers de dollars)

11. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Vérificateur général du Québec est apparenté aux fins comptables avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Le Vérificateur général du Québec s'assure de son indépendance et de son objectivité lorsqu'il effectue de telles opérations.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, défrayé à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle comptable commun, n'est pas présenté à l'état des résultats.

12. Instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2007 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2008.

Annexe 1 – Liste des entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* ayant produit des états financiers vérifiés

Cette liste énumère les entités dont les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008. Elle énumère aussi les entités assujetties à la *Loi sur le vérificateur général* dont les états financiers ont été vérifiés par un autre vérificateur, d'après les renseignements figurant dans nos dossiers. Les nouvelles entités par rapport à la liste relative à l'exercice précédent sont en gras.

Sont exclues de la liste :

- les entités qui ont commencé leurs activités au cours de l'exercice et qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés ;
- les entités inactives ;
- les filiales ou sociétés administrées qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés ;
- les entités dont les dépenses ont été prises en charge par les ministères à même le Fonds consolidé du revenu et qui n'ont pas produit d'états financiers vérifiés.

Les états financiers de la plupart des organismes et entreprises du gouvernement (exception faite des filiales et des sociétés qu'ils administrent) paraissent dans la publication annuelle du ministère des Finances intitulée *États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec*.

Organismes publics selon l'article 3 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Commission d'accès à l'information
- Commission de la fonction publique
- Fondation Jean-Charles-Bonenfant
- Gouvernement du Québec

  Fonds administrés :
  - **Direction générale des biens non réclamés**[1]
  - Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre
  - Fonds en fidéicommis

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Agence de l'efficacité énergétique

Agences de la santé et des services sociaux (15) :

- de Chaudière-Appalaches
- de l'Abitibi-Témiscamingue
- de la Capitale-Nationale
- de la Côte-Nord
- de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
- de la Mauricie et du Centre-du-Québec
- de la Montérégie
- de Lanaudière
- de Laval
- de l'Estrie
- de l'Outaouais
- de Montréal
- des Laurentides
- du Bas-Saint-Laurent
- du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- Agence des partenariats public et privé du Québec
- Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

1. Le rapport du vérificateur n'avait pas encore été transmis à l'entité le 31 mars 2008.

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés (suite)

- Centre de services partagés du Québec
- Comité de déontologie policière
- Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales[2]
- Comité Entraide – secteurs public et parapublic
- Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances
- Commission de la capitale nationale du Québec
- Commission de la santé et de la sécurité du travail
  Fonds administré :
  - Fonds de la santé et de la sécurité du travail
- Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs
- Commission des lésions professionnelles
- Commission des normes du travail
- Commission des relations du travail
- Commission des transports du Québec
- Conseil de gestion de l'assurance parentale
  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance parentale
- Conseil des arts et des lettres du Québec
- **Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec**[1]
- Corporation d'urgences-santé
- Curateur public du Québec
- École nationale des pompiers du Québec
- Fonds d'aide aux recours collectifs
- Fonds de la recherche en santé du Québec
- Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
- Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
- Héma-Québec
- Institut de la statistique du Québec
- Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
- Institut national de santé publique du Québec
- Investissement Québec[3]
- La Financière agricole du Québec[4]
  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers
- Musée d'Art contemporain de Montréal
- Musée de la civilisation
- Musée national des beaux-arts du Québec
- Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
- Office des professions du Québec
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Régie de l'assurance maladie du Québec
  Fonds administré :
  - Fonds de l'assurance médicaments
- Régie des rentes du Québec
- Régie du bâtiment du Québec
- Régie du cinéma
- Régie du logement
- Registraire des entreprises
- Services Québec
- Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
- Société de la Place des Arts de Montréal
- Société de l'assurance automobile du Québec
  Fonds administré :
  - Fonds d'assurance automobile du Québec
- Société des traversiers du Québec
- Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
- Société d'habitation du Québec[2]
- Société du Centre des congrès de Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal
- Société immobilière du Québec
- Société québécoise d'assainissement des eaux
- Tribunal administratif du Québec

1. Le rapport du vérificateur n'avait pas encore été transmis à l'entité le 31 mars 2008.
2. Aucune vérification n'a été requise en 2007-2008.
3. Cet organisme contrôle six filiales figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiales d'Investissement Québec ».
4. Cet organisme contrôle une filiale figurant dans la liste des entreprises du gouvernement sous le titre « Filiale de La Financière agricole du Québec ».

Organismes du gouvernement selon l'article 4 de la *Loi sur le vérificateur général* et fonds administrés (suite)

États financiers vérifiés par un autre vérificateur :

- Commission des services juridiques
- Office Québec/Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse
- Régie des installations olympiques
- Société nationale de l'amiante
- Société nationale du cheval de course[5]

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Autorité des marchés financiers
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Centre de recherche industrielle du Québec
- Commission de la construction du Québec
- Corporation d'hébergement du Québec
- École nationale de police du Québec

Filiale de La Financière agricole du Québec[6] :

- Capital Financière agricole inc.

Filiales d'Investissement Québec[6] (6) :

- 9037-6179 Québec inc.
- 9071-2076 Québec inc.
- 9109-3294 Québec inc.
- IQ FIER inc.
- IQ Immigrants Investisseurs inc.
- La Financière du Québec

- Financement-Québec
- Fondation de la faune du Québec
- Fonds d'indemnisation du courtage immobilier
- Immobilière SHQ
- Régie de l'énergie
- Société de développement de la Baie James
- Société de financement des infrastructures locales du Québec
- Société des loteries du Québec (Loto-Québec)

Filiales (9) :

- 9059-3849 Québec inc.
- Casiloc inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Resto-Casino inc.
- Technologie Nter inc.
- Technologie Nter, S.E.C.

- Société du Grand Théâtre de Québec[7]
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Société générale de financement du Québec[8]
- Société Innovatech du Grand Montréal
- Société Innovatech du sud du Québec
- Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
- Société Innovatech Régions ressources
- Société québécoise de récupération et de recyclage
- Société québécoise d'information juridique

5. Les états financiers vérifiés n'avaient pas été produits au 31 mars 2008.
6. La société mère figure dans la liste des organismes du gouvernement.
7. Cette entreprise figurait l'an dernier dans la liste des organismes du gouvernement.
8. Cette entreprise figurait l'an dernier dans la liste des entreprises du gouvernement dont les états financiers avaient été vérifiés par un autre vérificateur.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

États financiers vérifiés par un autre vérificateur :

- Agence métropolitaine de transport

Filiale de la Société des loteries du Québec (Loto-Québec) :

- Lotim inc.

Filiales et sociétés administrées canadiennes de la Caisse de dépôt et placement du Québec[9] (29) :

- Cadim inc.
- CDP Capital-Financement
- CDP Capital-Technologies Fonds américain 2002, S.E.C.
- CDP Financière inc.
- Deerfoot Mall (Calgary) Limited
- Financière Équidim inc.
- Fonds de résidences Maestro, S.E.C.
- Fonds de résidences Maestro II, S.E.C.
- Fonds de résidences Maestro III, S.E.C.
- GSS LA (Canada) inc.
- Ivanhoé Cambridge inc.
- Ivanhoé Cambridge II inc.
- Ivanhoé-Price and Company Limited
- MCAP Commercial Limited Partnership
- N-46 Émetteur de Billets A-B inc.
- Northstar Hospitality Limited Partnership
- Première corporation émettrice de TACHC N-45°
- Presima inc.
- S.E.C. 901 Square Victoria
- S.E.C. Maestro
- SITQ É.U. inc.
- SITQ É.U., S.E.C.
- SITQ Industriel III inc.
- SITQ International inc.
- SITQ Mexique inc.
- SITQ National inc.
- SITQ Placements inc.
- SITQ Vancouver inc.
- Trencap, S.E.C.

Filiales et sociétés administrées étrangères de la Caisse de dépôt et placement du Québec[9] (57) : nombre[10] par pays

- Allemagne 13
- Belgique 4
- Bermudes (territoire d'outre-mer du Royaume-Uni) 1
- États-Unis 13
- France 14
- Îles Cayman 7
- Luxembourg 3
- Malte 1
- Royaume-Uni (Angleterre) 1

- Fondation universitaire de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal
- Fondation universitaire de l'Institution royale pour l'avancement des sciences (Université McGill)
- Fondation universitaire de l'Université de Montréal
- Fondation universitaire de l'Université du Québec
- Hydro-Québec°

Filiales et sociétés administrées canadiennes (21) :

- Betsiamites, S.E.C.
- Chute Bell, S.E.C.
- Gescompro Énergie inc.
- Gestion Production HQ inc.
- HQI Australie inc. (Québec)
- HQ Puno Limited
- Hydro-Québec IndusTech inc.
- Hydro-Québec International inc.
- Hydro-Québec ValTech inc.
- La Compagnie d'électricité Shawinigan
- Marketing d'Énergie HQ inc.
- Nattrans Limited

9. Les filiales ou les sociétés administrées par cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2006, telle que consignée dans nos dossiers.

10. Le nombre de filiales et sociétés administrées étrangères de cette entreprise a augmenté, passant de 44 à 57.

Entreprises du gouvernement selon l'article 5 de la *Loi sur le vérificateur général* et sociétés administrées (suite)

- Société d'études et de production de matériel électrique et électronique ltée (Sepmée)
- Sept-Chutes, S.E.C.
- Snemo Distribution inc.
- Snemo ltée
- Société d'énergie de la Baie James
- Société de Transmission Électrique de Cedars Rapids ltée
- TM4 inc.
- TransÉnergie HQ inc.
- TransÉnergie Technologies inc.

Filiales étrangères :

- 6[11], dans des pays différents

- Office franco-québécois pour la jeunesse
- Société des alcools du Québec
- Société des établissements de plein air du Québec

Filiales de la Société générale de financement du Québec[9] (6) :

- Albecour inc.
- C.D.M.V. inc.
- Centre d'insémination porcine du Québec (C.I.P.Q.) inc.
- **Gestion forestière Lacroix inc.**
- Rexforêt inc.
- **SOQUEM inc.**

Autres entités

États financiers vérifiés par le Vérificateur général :

- Cautionnements individuels des agents de voyages[12]
- Commissaire de l'industrie de la construction
- Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec
- Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages[12]
- Société du port ferroviaire de Baie-Comeau–Hauterive (SOPOR)

9. Les filiales ou les sociétés administrées par cette entreprise sont présentées selon l'information datant du 31 décembre 2006, telle que consignée dans nos dossiers.

11. Le nombre de filiales de cette entreprise a diminué, passant de 18 à 6.

12. Cette entité ou ce fonds est administré par l'Office de la protection du consommateur.

Répartition
Sommaire des entités dont les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec (VGQ) ou par un autre vérificateur

	2007-2008			2006-2007			2005-2006		
	VGQ	Autre	Total	VGQ	Autre	Total	VGQ	Autre	Total
Organismes publics et fonds administrés	7	–	**7**	8	–	**8**	8	–	**8**
Organismes du gouvernement et fonds administrés	76	5	**81**	76	4	**80**	75*	4	**79**
Entreprises du gouvernement et sociétés administrées	39	129	**168**	38	141	**179**	45	143	**188**
Autres entités	5	–	**5**	5	–	**5**	6	–	**6**
Total	**127****	**134**	**261**	**127****	**145**	**272**	**134****	**147**	**281**

* Nous avons modifié ce nombre pour ajouter le Comité de déontologie policière.

** Certaines entités ont fait l'objet de plus d'une intervention.

Les entités suivantes, qui figuraient dans la liste de l'exercice précédent, ont été retirées :

- Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec

Filiales et sociétés administrées canadiennes de la Caisse de dépôt et placement du Québec (9) :

- 960248 Alberta Limited
- Asia Equity Infrastructure Management Company inc.
- Bentall Capital Limited Partnership
- Centre commercial Les Rivières ltée
- Immeuble situé au 1981, avenue McGill College
- Kildonan Place Shopping Center Limited
- Les Galeries de Hull ltée
- Place Vertu Properties Limited
- Place Vertu, S.E.N.C. (A Partnership)

Filiales et sociétés administrées canadiennes d'Hydro-Québec (6) :

- 9158-4425 Québec inc.
- Galvacor
- HQ Innovation, S.E.C.
- Hydro-Québec CapiTech inc.
- Société de Capital Nouveler inc.
- TransÉnergie Services inc.

- Fonds des services de santé
- Fonds forestier

Annexe 2 – Organigramme au 31 mars 2008

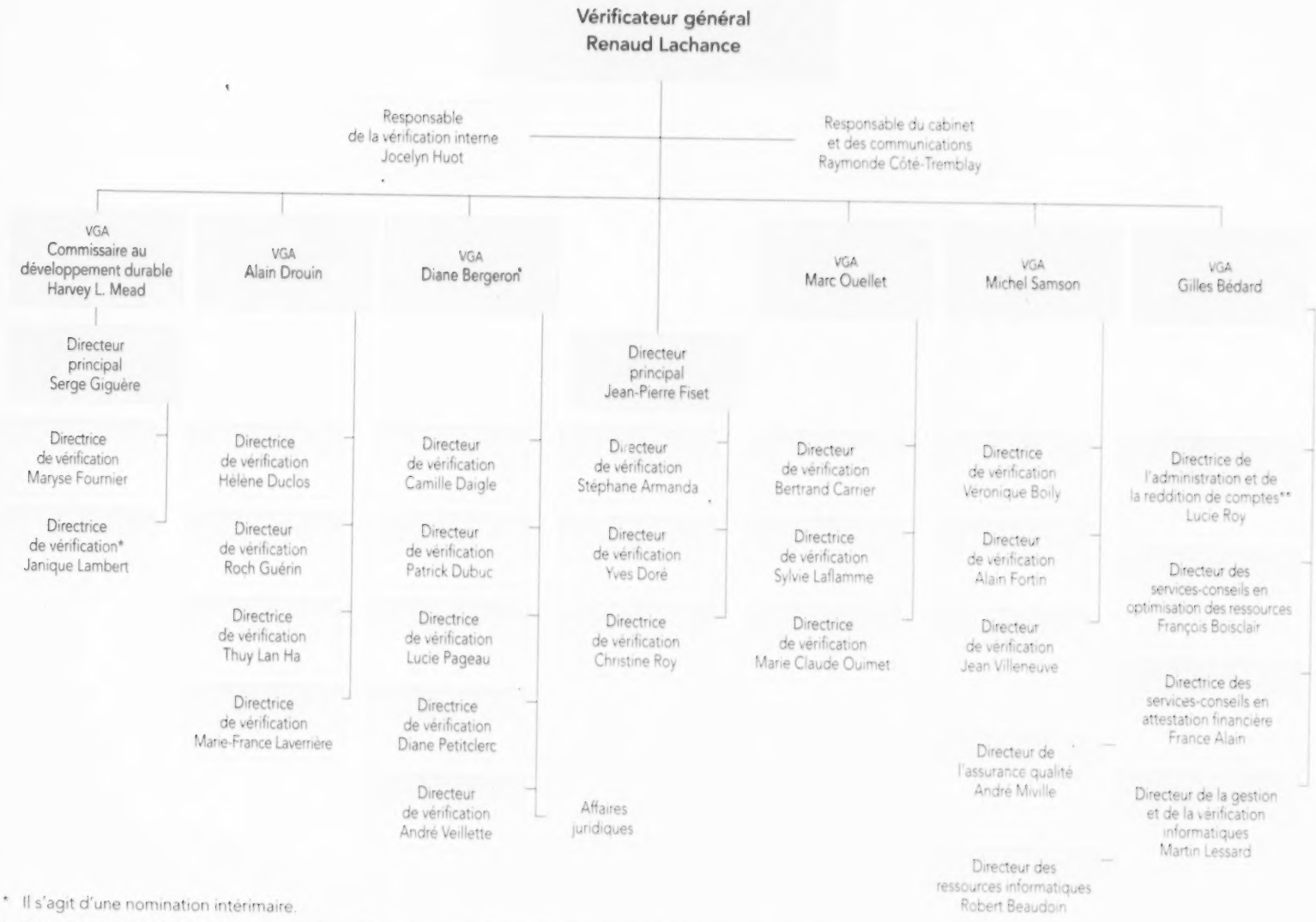

* Il s'agit d'une nomination intérimaire.

** Cette direction inclut le Service des ressources humaines et le Service des ressources financières et matérielles.

VGA Vérificateur général adjoint

Annexe 3 – Interventions relatives à la vérification de l'optimisation des ressources publiées en 2007-2008

Vérifications courantes

- Aide financière aux études[1]
- Application de la *Loi sur le développement durable*
- Approvisionnement en équipements et en fournitures de nature médicale[1]
- Centre de recherche industrielle du Québec : rapport de conformité
- Gouvernance dans les agences et les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux[1]
- Production agricole[1]
- Production et consommation responsables : influence sur la réduction à la source
- Société immobilière du Québec : planification, attribution des contrats et dépenses des dirigeants
- Soutien financier aux entreprises culturelles[1]

Suivis de vérifications de l'optimisation des ressources

- Activités de recherche dans le secteur de la santé et des services sociaux concernant les vérifications de l'optimisation des ressources suivantes :
  - Coordination et financement de la recherche en santé et de la recherche sociale
  - Gestion des activités de recherche réalisées dans les centres hospitaliers dotés d'un centre de recherche
- Développement durable au gouvernement du Québec[2]
- Services de garde en milieu scolaire

Vérifications particulières

- Rapport spécial du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de l'Université du Québec à Montréal. Partie 1 – Impact des pertes immobilières sur la situation financière
- Rapport spécial du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière sur la vente du placement d'Hydro-Québec dans Meiya Power Company Limited
- Rapport spécial du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant l'utilisation des fonds publics par l'ancien lieutenant-gouverneur du Québec

1. Ces vérifications ont été réalisées auprès de ministères ou d'organismes disposant d'un budget des dépenses supérieur à un milliard de dollars.
2. Ce suivi a été effectué en même temps que la vérification de l'optimisation des ressources portant sur l'application de la *Loi sur le développement durable*.

Autres travaux

- Commission de protection du territoire agricole du Québec : vérification relative à la gestion, à la conformité et à la reddition de comptes
- Éléments de comparaison avec d'autres provinces (étude réalisée en même temps que la vérification de l'optimisation des ressources portant sur l'aide financière aux études)
- Empreinte écologique du Québec
- Portrait du réseau de la santé et des services sociaux
- Saines pratiques de gestion signalées dans les rapports de vérification de l'optimisation des ressources (2004 à 2007)
- Vigie relative aux grands projets d'immobilisations du gouvernement :
  - Dossier de santé du Québec

Annexe 4 – Missions de vérification financière confiées à des experts-comptables du secteur privé et honoraires professionnels (en dollars)

			Honoraires professionnels assumés par :			
			le Vérificateur général		les entités	
		Nombre d'interventions	2007-2008	2006-2007	2007-2008*	2006-2007*
1	Agence de l'efficacité énergétique	1			16 800	–
	Agences de la santé et des services sociaux :					
2	• de Chaudière-Appalaches	3	35 500	34 500		
3	• de l'Abitibi-Témiscamingue	3	22 000	17 100		
4	• de la Capitale-Nationale	3	34 500	33 500		
5	• de la Côte-Nord	3	16 500	19 500		
6	• de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	18 500	–		
7	• de la Mauricie et du Centre-du-Québec	3	31 500	30 000		
8	• de la Montérégie	3	29 350	28 500		
9	• de Lanaudière	3	34 000	24 900		
10	• de Laval	3	34 000	27 890		
11	• de l'Estrie	3	40 000	–		
12	• de l'Outaouais	3	22 500	24 000		
13	• de Montréal	3	56 000	–		
14	• des Laurentides	3	38 000	25 750		
15	• du Bas-Saint-Laurent	3	23 000	21 000		
16	• du Saguenay–Lac-Saint-Jean	3	22 700	–		
	Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec		–	4 757		
17	Centre de recherche industrielle du Québec	1	28 750	–		
18	Commissaire de l'industrie de la construction du Québec	1	7 235	6 500		
19	Commission de la capitale nationale du Québec	1	34 500	35 000		
20	Commission de la construction du Québec	14			339 000	–
21	Commission de la santé et de la sécurité du travail	1			368 375	–
22	et Fonds de la santé et de la sécurité du travail	1				
23	Commission des lésions professionnelles	1			19 250	–
24	Commission des normes du travail	1			17 500	–
25	Commission des relations du travail	1	17 820	16 634		
26	Commission des transports du Québec	1	14 000	14 000		
27	Corporation d'urgences-santé	3	43 750	42 500		
28	Fondation de la faune du Québec	1	19 500	19 000		
29	Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	1			12 650	–

* Ces coûts ont été établis à partir des informations figurant dans les dossiers du Vérificateur général.

			Honoraires professionnels assumés par :			
			le Vérificateur général		les entités	
		Nombre d'interventions	2007-2008	2006-2007	2007-2008*	2006-2007*
30	Fonds de la recherche en santé du Québec	1	24 500	23 700		
31	Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	1	–	20 000	20 600	–
32	et Cautionnements individuels des agents de voyages	1				
33	Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	1			8 000	8 000
34	Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	1	18 500	18 000		
35	Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	1	18 500	18 000		
36	Institut de la statistique du Québec	1	22 775	22 775		
37	Institut national de santé publique du Québec	1	21 400	–		
38	Musée de la civilisation	1	23 500	22 500		
39	Musée national des beaux-arts du Québec	1	24 500	23 500		
40	Office des professions du Québec	1			15 000	–
41	Office Québec-Amériques pour la jeunesse	1	9 450	–		
42	Régie du bâtiment du Québec	1			70 000	–
43	Régie du cinéma	1			18 500	–
44	Régie du logement	1	11 000	11 000		
45	Société de développement de la Baie James	1			39 900	35 900
46	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	133 000	–		
47	Société des traversiers du Québec	1	25 000	25 000		
48	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	1	86 000	–		
49	Société du Centre des congrès de Québec	1	18 300	–		
50	Société du Palais des congrès de Montréal	1	48 000	–		
51	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	1	–	11 500	11 500	–
52	Société du port ferroviaire de Baie-Comeau–Hauterive (SOPOR)	1			4 750	4 750
53	Société Innovatech du sud du Québec	1	–	20 000	14 000	–
54	Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	1	–	35 000	36 000	–
55	Société québécoise d'information juridique	1			52 000	–
56	Tribunal administratif du Québec	1	24 000	23 000		
Total**		**101**	**1 132 030**	**699 006**	**1 063 825**	**48 650**

* Ces coûts ont été établis à partir des informations figurant dans les dossiers du Vérificateur général.

** Ces montants représentent les coûts complets de la vérification. Par conséquent, ils diffèrent de ceux figurant dans les états financiers puisque les mandats se réalisent sur deux exercices financiers du Vérificateur général.

Annexe 5 – Rapports de vérification contenant une restriction ou un commentaire

Commission de la construction du Québec (31 décembre 2006)

« La *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (L.R.Q., chapitre R-15.1) prévoit des dispositions relatives au financement et à l'évaluation de la solvabilité des régimes de retraite. [...] la Commission n'applique pas ces dispositions qui pourraient avoir un impact important sur l'établissement des cotisations des salariés et des employeurs au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec. »

Comité Entraide – secteurs public et parapublic (31 décembre 2006)

« Comme c'est le cas de nombreux organismes de bienfaisance, le Comité obtient une partie importante de ses produits sous forme de souscriptions au comptant et pour lesquels il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, ma vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes du Comité et je n'ai pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits de souscriptions au comptant, à l'actif à court terme et aux sommes cumulées à distribuer aux partenaires philanthropiques. »

Chacune des 15 agences de la santé et des services sociaux (31 mars 2007)

« Le rapport financier annuel, qui n'a pas été établi et qui n'avait pas à être établi, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, est fourni uniquement à titre d'information et pour être utilisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux et les administrateurs de l'Agence conformément à l'article 395 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. »

Annexe 6 – Informations portant sur les activités d'autres vérificateurs législatifs tirées des rapports 2006-2007

Bureau du vérificateur général du Canada

- Au cours de 2006-2007, le Bureau du vérificateur général du Canada a réalisé environ 150 vérifications d'états financiers, vérifications de gestion, examens spéciaux et autres rapports.
- Les parlementaires, qui ont participé directement à l'examen de rapports et qui les ont utilisés, ont été sondés. De ces pa.. .nentaires, 94 p. cent jugent que les constatations ont été communiquées de manière juste et objective, et que les rapports sont clairs et concis.
- Le Bureau a participé à 64 audiences et séances d'information parlementaires pour 132 jours de séance parlementaire, comparativement à 22 en 2005-2006 pour 84 jours de séance parlementaire.
- Les comités parlementaires ont examiné 63 p. cent des rapports de vérification de gestion de 2006-2007 (48 p. cent en 2005-2006).
- Les ministères ont déclaré avoir entièrement mis en œuvre 46 p. cent des recommandations formulées dans des rapports de vérification de gestion qui ont été déposés quatre ans auparavant et en avoir mis en œuvre dans une large mesure 26 p. cent. Ces résultats sont tirés de l'information reçue des organisations ; celle-ci est fournie volontairement et n'est pas soumise à un examen ou à une vérification en bonne et due forme. Le Bureau juge qu'une période de quatre ans constitue un délai raisonnable pour qu'une organisation mette entièrement en œuvre ses recommandations.
- Pour réunir un effectif représentatif de la population canadienne, le Bureau a augmenté les niveaux relatifs de représentation de deux des quatre groupes désignés ; trois d'entre eux dépassent maintenant leur niveau de représentation dans la collectivité.
- La valeur ajoutée des travaux réalisés est un élément qui préoccupe le Bureau du vérificateur général du Canada, et ce, tant pour les utilisateurs des travaux que pour les organisations qui sont vérifiées.
- La totalité des revues internes des pratiques qui ont été faites montre que les vérifications effectuées sont conformes au cadre de gestion de la qualité.
- Les résultats du sondage auprès des employés publié en juin 2006 montrent que 82 p. cent des employés estiment que le Bureau est un employeur supérieur à la moyenne ou qu'il est l'un des meilleurs milieux dans lequel travailler.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport au coût total de fonctionnement est de 83 p. cent ; le Bureau comptait 623 employés au 31 mars 2007.
- Les dépenses totales de fonctionnement pour 2006-2007 se sont élevées à 91,0 millions de dollars. Le tableau A présente leur répartition.

Tableau A
Dépenses de fonctionnement (en millions de dollars)

	2006-2007	2005-2006	2004-2005
Vérifications de gestion et études	44,0	42,6	40,4
Vérifications des états financiers des sociétés d'État, des gouvernements territoriaux et d'autres organisations	26,6	23,5	22,0
Vérifications des états financiers sommaires du gouvernement du Canada	4,7	4,8	3,8
Examens spéciaux des sociétés d'État	4,3	4,6	6,1
Surveillance des activités de développement durable et des pétitions en matière d'environnement	2,8	2,4	3,1
Évaluations des rapports sur le rendement des agences	1,1	1,1	1,1
Méthodes professionnelles	7,5	7,4	7,1
Total	**91,0**	**86,4**	**83,6**

Source : Bureau du vérificateur général du Canada.

- Le pourcentage des travaux de vérification qui sont effectués dans le nombre d'heures prévues varie de 54 à 59 p. cent selon la nature des travaux. Il est à noter que, pour respecter le budget, les heures réelles nécessaires pour effectuer une vérification ne doivent pas dépasser de plus de 15 p. cent les heures prévues dans le budget. Ce chiffre tient compte de facteurs que l'équipe de vérification ne peut contrôler et qui peuvent influer sur le rendement, comme la préparation de l'entité, le nombre de questions soulevées lors de la vérification et le degré de difficulté de ces questions.
- Le taux de maintien en poste du personnel de vérification est de 86 p. cent, ce qui est inférieur à la cible de 90 p. cent. Une stratégie de recrutement et de maintien en poste a été élaborée et le Bureau surveille de plus près certains groupes d'employés, particulièrement ceux en comptabilité, afin d'améliorer sa capacité à maintenir le personnel en poste.
- La *Stratégie de développement durable 2007-2009* a été déposée au Parlement en décembre 2006.

Vérificateur général de l'Alberta

- Le Vérificateur général fait face à deux défis de taille : le taux de roulement élevé du personnel, les nouvelles normes de vérification mises en place par l'ICCA. Ces deux défis ont nécessité un investissement de 17 000 heures additionnelles lors des travaux de vérification.
- Deux des indicateurs de performance donnent le pourcentage de vérifications financières et de l'optimisation des ressources pour lesquelles on a réussi à respecter le budget.
  - Vérifications financières : des 158 projets de plus de 200 heures, 59 p. cent ont été effectués à l'intérieur du budget ou l'ont excédé de moins de 10 p. cent. Les nouvelles normes de vérification et la rotation du personnel, spécialement en ce qui concerne les directeurs (manager level), expliquent cette situation.
  - Vérifications de l'optimisation des ressources : le budget prévu a été respecté pour 58 p. cent des vérifications effectuées.

- Les recommandations faites depuis plus de trois ans sont l'objet d'un suivi. Le tableau B montre les résultats à cet égard.

Tableau B
Suivi des recommandations

	Nombre de recommandations	Appliquées	Non appliquées
1996-1997	26	25	1
1997-1998	47	45	2
1998-1999	28	24	4
1999-2000	33	30	3
2000-2001	26	23	3
2001-2002	26	18	8
2002-2003	26	21	5
Total			**26**

Source : Vérificateur général de l'Alberta.

- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement est de 88 p. cent ; l'organisation comptait 117 équivalents temps complet en 2006-2007.
- Les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à 18,6 millions de dollars, soit une hausse de 4 p. cent par rapport à l'année précédente. Cette hausse est répartie comme suit : une augmentation de 19 p. cent des dépenses consacrées à la vérification financière et une diminution de 29 p. cent des dépenses liées aux vérifications de l'optimisation des ressources.
- En 2006-2007, 21 p. cent du personnel professionnel expérimenté a quitté l'organisation. L'embauche de nouveaux employés permanents ou temporaires a eu pour effet d'augmenter de 14 p. cent les heures de vérification et les heures supplémentaires.

Vérificateur général de la Colombie-Britannique

- En 2006-2007, 12 rapports de vérification en matière d'optimisation des ressources ou de vérification financière ont été publiés ; de plus, 49 rapports de vérification relatifs à des états financiers ainsi que 3 rapports quant à l'information sur la performance ont été réalisés.
- En moyenne, 40 p. cent des travaux sont livrés à l'intérieur du budget prévu. Pour que ceux-ci soient considérés comme livrés à l'intérieur du budget, il faut que les dépassements n'excèdent pas 5 p. cent. En vérification financière, la capacité à recruter et à retenir le personnel a un impact sur cet indicateur.
- Les dépenses totales s'élèvent à 10,7 millions de dollars. De ce montant, 55 p. cent a été consacré à la vérification financière et 23 p. cent à la vérification de l'optimisation des ressources.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement est de 70 p. cent ; l'organisation compte 83 employés.

- Selon un sondage effectué auprès des employés, 60 p. cent sont motivés par leur travail.
- Un rapport ayant fait l'objet d'un suivi montre que 59 p. cent des recommandations ont été appliquées.

Bureau du vérificateur général de l'Ontario

- Les dépenses totales s'élèvent à 12,3 millions de dollars. Dans l'ensemble, elles ont augmenté de 11,4 p. cent. Les deux tiers des dépenses ont été effectuées pour les vérifications de l'optimisation des ressources.
- Le vérificateur a retourné des crédits non utilisés de 5,6 millions de dollars, principalement parce que le Bureau a toujours du mal à recruter et à garder des professionnels qualifiés. En effet, sur le marché concurrentiel de Toronto, les échelles salariales du secteur privé dépassent celles du secteur public.
- Le pourcentage des salaires et des avantages sociaux par rapport aux coûts totaux de fonctionnement est de 71 p. cent et l'effectif moyen s'élève à 99. L'effectif visé est de 115 personnes. Les difficultés à recruter des comptables professionnels d'expérience expliquent les 16 postes vacants puisque l'organisation n'est pas en mesure d'offrir des salaires et des avantages sociaux comparables à ceux du secteur privé ou parapublic. D'ailleurs, un sondage de l'ICCA publié en août 2007 montre que la rémunération moyenne des comptables agréés est en hausse de 14 p. cent depuis 2005.
- Les dépenses afférentes aux services professionnels ont grimpé pour les deux raisons suivantes :
  - L'organisation a dû faire appel à davantage de professionnels à forfait à cause de ses difficultés à compléter l'effectif ;
  - Les coûts liés aux contractuels des cabinets de comptables agréés dont les services ont été retenus sont plus importants en raison des salaires élevés que ces cabinets versent à leur personnel et des heures supplémentaires requises pour mettre en œuvre les nouvelles normes.
- Des cabinets d'experts-comptables sont engagés sous contrat par le Bureau pour vérifier en son nom les états financiers de certains organismes.
- En 2006-2007, beaucoup d'efforts ont été consacrés à la formation en raison de l'augmentation du nombre d'employés et du besoin de les préparer à appliquer les nouvelles normes de vérification et la nouvelle méthode pour mener la vérification des états financiers.
- Le Bureau a élaboré un code de conduite professionnelle pour encourager le personnel à maintenir des normes élevées et pour garantir un milieu de travail professionnel.
- Divers facteurs sont pris en considération lors de la sélection des programmes et des activités des ministères aux fins de la vérification annuelle. Mentionnons notamment les facteurs suivants :
  - les résultats des vérifications antérieures ;
  - le total des revenus ou des dépenses à risque ;
  - l'impact du programme ou de l'activité sur le public ;
  - le risque inhérent à la complexité et à la diversité des activités.

Annexe 7 – Principaux risques dont doit tenir compte le Vérificateur général

Risques pouvant mettre en cause notre **crédibilité**

- Manque d'indépendance
- Impossibilité de répondre aux besoins des parlementaires
- Non-respect de la *Loi sur le vérificateur général*
- Analyse inadéquate des sujets de VOR
- Opinion erronée sur la fidélité des états financiers
- Sélection inappropriée des sujets de VOR
- Absence de valeur ajoutée pour ce qui est de l'amélioration de la gestion des entités du secteur public
- Non-atteinte des cibles stratégiques

Risques pouvant mettre en doute notre **réputation**

- Fuite d'informations confidentielles
- Action non conforme aux directives gouvernementales ou non éthique
- Communication déficiente avec les médias
- Communication insuffisante avec les entités vérifiées

Risques pouvant influencer notre **capacité organisationnelle**

- Pénurie de personnel en vérification financière
- Manque de personnel compétent
- Pénurie de personnel en vérification de l'optimisation des ressources
- Insuffisance de ressources financières ou technologiques
- Baisse de motivation au travail de la part du personnel
- Pénurie de personnel en soutien administratif et informatique
- Gestion non efficiente des ressources

Cette publication
est rédigée par le

Québec
750, boulevard Charest Est, bureau 300
Québec (Québec) G1K 9J6
Tél. : 418 691-5900 • Téléc. : 418 644-4460

Montréal
770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1910
Montréal (Québec) H3A 1G1
Tél. : 514 873-4184 • Téléc. : 514 873-7665

Internet
Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : http://www.vgq.qc.ca

Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec
Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sous quelque support des extraits tirés de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal – 4e trimestre 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-550-53539-3

Signification du logo

Un édifice bien reconnaissable, le Parlement, où siège l'Assemblée nationale, autorité de qui le Vérificateur général tient sa mission et à qui il rend compte.

Trois traits dynamiques, illustrant à la fois :

- les trois types de vérifications réalisées par son personnel, à savoir la vérification financière, celle de la conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les directives ainsi que la vérification de l'optimisation des ressources ;
- les trois éléments qui sont examinés lors des travaux en matière d'optimisation des ressources : l'économie, l'efficience et l'efficacité ;
- les trois domaines – social, économique et environnemental – liés aux enjeux concernant le développement durable.

Véritable signe distinctif, le logo du Vérificateur général illustre bien que cette institution, en constante évolution, vise à seconder les élus dans leur volonté d'assurer la saine gestion des fonds publics, au bénéfice des citoyennes et citoyens du Québec.